Building a Better Tax System

Final Report
of the
Select Committee on Tax Review

Third Session
Fifty-sixth Legislative Assembly
of the
Province of New Brunswick

December 12, 2008

To the Honourable
The Legislative Assembly of
The Province of New Brunswick

Mr. Speaker:

I have the pleasure to present herewith the Final Report of the Select Committee on Tax Review entitled "*Building a Better Tax System.*" The report is the result of your Committee's deliberations on tax reform in the province. Your Committee was given the task of conducting public consultation on the New Brunswick tax system and reporting to the Legislative Assembly with recommendations.

On behalf of the Committee, I wish to thank the presenters who appeared at the public hearings and those individuals and groups who submitted written briefs. In addition, I would like to express my appreciation to the members of the Committee for their contribution in carrying out our mandate.

Respectfully submitted,

Roly MacIntyre, M.L.A.
Chair

Members of the Select Committee

Roly MacIntyre (Chair)
M.L.A., Saint John East

Hon. Bernard LeBlanc (Vice-Chair)
M.L.A., Memramcook-Lakeville-Dieppe

Rick Miles
M.L.A., Fredericton-Silverwood

Joan MacAlpine-Stiles
M.L.A., Moncton West

Hon. Brian Kenny
M.L.A., Bathurst

Bill Fraser
M.L.A., Miramichi-Bay du Vin

Jeannot Volpé
M.L.A., Madawaska-les-Lacs

John Betts
M.L.A., Moncton Crescent

Claude Williams
M.L.A., Kent South

Building a Better Tax System
Final Report of the Select Committee on Tax Review

Third Session
Fifty-sixth Legislative Assembly of the Province of New Brunswick

The Select Committee on Tax Review
Legislative Assembly
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Printed in New Brunswick

CNB 5815

Table of Contents

Introduction 1

Goals for Restructuring the Tax System 2

Executive Summary 3

I. Reducing and Simplifying Personal Income Tax 5

Summary of Findings 5

Recommendations 6

II. New Brunswick Families and Taxation 7

Summary of Findings 8

Recommendations 9

III. Tax Structure for Business 9

Summary of Findings 10

Recommendations 11

IV. Carbon Tax 12

Summary of Findings 12

Recommendations 15

V. Harmonized Sales Tax 15

Summary of Findings 15

Recommendations 17

VI. Property Taxes 17

Summary of Findings 18

Recommendations 20

Conclusion 22

Appendix A: Public Hearing Participants 23

Appendix B: Written Submissions 24

Introduction

On June 4, 2008, the Minister of Finance, Hon. Victor Boudreau, tabled in the Legislative Assembly a document entitled "*A Discussion Paper on New Brunswick's Tax System*," which provided a variety of options to reform the tax system in the province. In order to seek the input of the public on the proposed options, the Legislative Assembly appointed a Select Committee on Tax Review to conduct public consultation. Input was sought from all New Brunswickers.

The options were proposed for the purpose of restructuring New Brunswick's tax system in order to leave more hard-earned dollars in the pockets of New Brunswickers, attract investment, and encourage job creation. Any changes to the tax system would be introduced gradually, in a fiscally neutral manner, over a five-year period.

Public hearings took place in nine locations touching all regions of the province (Edmundston, Campbellton, Bathurst, Caraquet, Miramichi, Moncton, Saint John, Fredericton (twice) and Woodstock) in June and July of 2008. The Committee made every effort to hear from as many New Brunswickers as possible, including conducting an additional public hearing in Fredericton, and extending the deadline for written submissions by several weeks. Some respondents, however, suggested that the process did not provide sufficient preparation time and questioned the appropriateness of conducting the public hearings during the summer months. The Committee heard 97 presentations during the public hearings and received 172 written submissions.

This process offered the public an opportunity to provide input to the Committee on a variety of tax-related issues. A number of areas of concern emerged from the public consultation, which are grouped under six main headings:

1. Reducing and Simplifying Personal Income Tax;
2. New Brunswick Families and Taxation;
3. Tax Structure for Business;
4. Carbon Tax;
5. Harmonized Sales Tax; and
6. Property Taxes.

This report limits itself to those issues that were presented in the discussion paper and most often raised during the public hearings and in the written submissions received by the Committee. The intent was to produce a final report that reflects the ideas and suggestions of New Brunswickers for reforming the tax system, based on the options presented in the discussion paper.

Goals for Restructuring the Tax System

As stated in the discussion paper, the options for a restructured tax system focus on achieving seven key policy goals:

1. **Enhancing Economic Competitiveness:** To achieve self-sufficiency, New Brunswick must have a preferred tax system within Canada and be more competitive internationally.
2. **Income Growth:** Reform of New Brunswick's tax system must enable New Brunswickers to keep more of their hard-earned money. This would put spending decisions back into taxpayers' hands and encourage them to earn, save, invest and generate wealth for themselves and their families.
3. **Making New Brunswick a More Attractive Option for Workers and Families:** Growing the economy and standard of living requires the population to grow well above current estimates within the next 20 years. Tax policies that support New Brunswick's Population Growth Strategy encourage economic growth with better-paying, high-skilled jobs, support families and the acquisition of new skills that will help keep the next generation of New Brunswickers at home to contribute their talents to the province's drive toward self-sufficiency.
4. **Promoting Recruitment and Retention of Skilled Workers:** New Brunswick needs to create thousands of new high-skill and high-wage jobs and attract the people to fill them. Workers in these fields are.at a tax disadvantage under New Brunswick's current tax regime: a skilled worker earning $60,000 per year pays more personal income tax here than in all provinces except Québec. At higher levels, the tax gap is significant: a skilled worker making $100,000 per year in New Brunswick pays approximately $4,000 per year more in personal income taxes than a similarly paid worker in British Columbia and Alberta.
5. **Promoting Entrepreneurship:** Small businesses play an important role in New Brunswick's economy. A tax system that provides all businesses with an incentive to grow and create jobs would help move New Brunswick toward its self-sufficiency goals.
6. **Promoting Environmentally Sustainable Choices:** Protecting the planet from the impact of climate change is a global issue, but local actions can make a difference. New Brunswick's Climate Change Action Plan sets out the province's course for reducing greenhouse gas emissions. Tax policy can encourage individuals and businesses to make more environmentally friendly choices in their daily lives.
7. **Ensuring Fiscally Responsible Budgeting:** As New Brunswick's self-sufficiency plan unfolds, the province's population will grow and its economy will expand, generating more income for New Brunswickers and increased tax revenues for the province. New Brunswick will ensure that it continues to manage the province's finances in a prudent and fiscally responsible manner, meeting its obligations to balance budgets while maintaining important public services, including health care, education, social services and public infrastructure.

Executive Summary

The Select Committee on Tax Review, an all-party committee of the Legislative Assembly, was charged with examining and reporting to the House the results of its public consultation on taxation. Through the public consultation process, the benefits and disadvantages of the current tax system and proposed options for reform were addressed by individuals, organizations and stakeholders. Particular interest was paid to the concerns of individual New Brunswick residents; families; non-profit organizations; small and large businesses related to transportation, tourism, forestry, food and beverages, and film production; municipalities; local service districts; unions; property owners; landlords; tenants; and consumer and environmental groups. All positions and suggestions that emerged from the consultation process were considered.

Many respondents applauded the Committee's mandate and the bold opportunity for all New Brunswickers to make their voices heard. The hearings provided a forum to debate the merits of different types of taxation. As might be anticipated, there was broad support for tax reductions, less support for measures to raise new revenue via the Harmonized Sales Tax (HST) and the introduction of a carbon tax. However, some respondents did support the proposal to shift taxation from income to consumption as a practical way for people to earn more while taxing a small percentage of what they spend. There was a recognition that any changes to the tax system must be balanced to allow the government to operate in a fiscally responsible manner.

Some respondents expressed the opinion that a flat income tax was an appropriate departure from the status quo. Others said that a flat tax favoured higher-income individuals and was much less generous to those at the low and middle-income levels. There was a consensus that tax structures and administration should be simplified.

The majority of participants approved tax reforms supporting families, such as the $400 child tax credit and new universal child care benefit of $600 for children under the age of six, and encouraged further investment in daycare programs and pay equity reforms.

The corporate business community was strongly supportive of corporate tax reductions, and several presenters called for much lower rates, even no rates, in order to take a leadership role on this strategy and attract business investment in a global marketplace. Many respondents also supported the reduction as a means to reduce or eliminate the gap between the general corporate tax rate and small business tax rate.

The carbon tax proposal was considered to be well-intentioned but poorly timed, requiring further analysis. It was strongly opposed by the transportation sector and people living in rural areas who depend on vehicles and have longer commutes. Some environmentalists questioned the effectiveness of a carbon tax, but they supported incentives for clean energy technology and sanctions against polluters.

Some business participants acknowledged that the HST was an established tax and suggested that it could be raised to offset reductions in income and corporate taxes without causing significant strain on the economy. Inversely, retailers and representatives of the tourism and restaurant industries suggested cross border shopping would escalate following increases in consumption taxes. Seniors and low-income earners warned that any increase in the HST on top of escalating food and energy prices, could compromise their quality of life.

In the realm of property taxes, solutions were supported for eliminating the differential tax treatment of residential and non-residential properties and for a balanced allocation of the 65¢ per $100 of assessment in local service districts (LSDs). This measure would address land-use taxation outside of incorporated municipalities. Representatives of municipalities submitted they often carry the burden of providing recreation and other services at a higher tax rate. Representatives of LSDs argued that

they provide their own services such as water and sewerage, police and fire protection and face higher insurance rates.

Property owners and their representatives offered to work with government to ensure that savings from any tax reductions on non-owner occupied residential properties would be allocated to tenants or towards property renovations.

Respondents unanimously agreed that it was time to take a serious look at tax reform and take bold actions while ensuring fair and just treatment of all residents. Tax reform was seen as a means to an end – that of building a stronger economy that retains our young people and provides increased economic opportunity for our residents – and not an end in itself.

While there was opposition to aspects of the discussion paper, there was a general acceptance that the greater parts of the proposals are sound, if they will reduce reliance on income tax and raise offsetting revenue through an increase in consumption taxes. Respondents agreed that this offers New Brunswickers more freedom to decide how to spend or invest. It was also suggested that the current tax reform proposals be enhanced, actively promoted with all stakeholders, and evaluated on an ongoing basis. A summary of the findings and recommendations of the Committee follows.

I. Reducing and Simplifying Personal Income Tax

As stated in the discussion paper, the options to reduce personal income tax are designed to keep more money in the pockets of all New Brunswickers. These options can also make the province more attractive to investment, better paying jobs and to highly skilled labour. Replacing an existing four-rate, four-bracket structure with a simplified tax design would reduce tax at all income levels and ensure New Brunswickers can keep even more of their hard-earned dollars to save and invest. The options should create a simpler personal income tax system that is highly supportive of economic growth and job creation than the current system allows. Here are the options discussed with New Brunswickers:

Option 1: A flat tax option would reduce the number of brackets from four to one with one marginal tax rate of 10% for all taxable income levels. It would maintain a progressive tax structure, since tax paid as a percentage of income would increase as income increases. A 10% single tax rate would give New Brunswick one of the lowest overall personal income tax rates in Canada, on par with the rate levied in Alberta. This option would include an increased non-refundable basic personal amount of $12,000 for individuals with taxable incomes below $35,000. The tax benefit of the basic personal amount would be reduced by 3% of taxable income in excess of $35,000 and would be fully phased-out at $75,000. The spousal amount under this option would be increased to $12,000, and the tax benefit of the combined personal and spousal amounts would be fully phased-out at $115,000. The low income tax reduction would remain in place, but it would be phased out at 3% instead of 5% which would improve the marginal effective tax rate for low-income earners. A single-earner income family with two children earning $40,000 would pay $1,801 less in personal income taxes, a reduction of 72% under the flat tax option compared to the current tax structure.

Option 2: This option would replace the existing four-rate, four-bracket personal income tax structure with two rates and two brackets. Under this option, the two rates would be 9% and 12%, with the 12% rate starting at $35,000 of taxable income. The low-income tax reduction would remain in place, but it would be phased out at 3% instead of 5% which would improve the marginal effective tax rate for low income earners. A single-earner with taxable income of $25,000 would pay $326 less, a reduction of almost 22%, under the two-rate option compared to the current system.

Summary of Findings

Many respondents were of the opinion that New Brunswickers pay more taxes under the current tax system, compared with most other provinces in Canada, and welcomed the opportunity to provide input on the options presented in the discussion paper. The Committee heard that a flat tax, or two-rate system, represents a more effective tax structure than our current system. Given that both options would result in lower personal income taxes for many New Brunswickers, respondents were generally in favour of the options for a new tax structure. Some respondents, however, stated that a flat tax, or two-rate system, is moving New Brunswick away from a fair system and, combined with any increase to the HST, could worsen the inequality of after-tax incomes and result in significant net tax decreases for the most affluent.

Those in favour of the options were of the belief that these options would give individuals more control over their spending and investing and improve the economic status of the province. In addition, respondents suggested that lower personal income tax rates should be an incentive for people to remain in, or return to, New Brunswick. Some participants, however, suggested that higher wages, not tax incentives, would allow the province to retain more working people, such as doctors, nurses and teachers. One participant noted that if New Brunswick implements the tax changes proposed in the discussion paper, the province would have the most progressive tax regime in Canada, even better than Alberta, which would provide work, keep young people at home and may even bring new workers to New Brunswick.

The Committee heard from presenters who were in favour of a simplified tax system because each taxpayer should be able to complete their tax forms without having to hire an expert. An industry association strongly supported a simpler system targeted to attract skilled workers.

Some respondents supported the flat tax option in the belief that it is equitable and equal and still maintains a progressive tax structure. It was submitted that a single tax rate is a truly progressive tax as one pays more in absolute dollars as income increases, and it is truly equal as the percentage remitted to the government is the same for everyone. A point expressed during several public hearings was that a flat tax would offer everyone the same tax percentage, and this would discourage people from trying to find loopholes to save money. The Committee was also encouraged to create a true single personal income tax rate by removing what was described as the stealth high income surtax.

One economist suggested a "true" flat tax on all forms of personal income, not just employment, and supported a raise in the basic personal exemption. Another respondent suggested that setting the basic exemption at a rate that is close to representing a basic living income and then taxing all additional income at a flat rate would generate sufficient revenues to the province. This would be progressive and simple, and a rate of 10% was preferred; if not, then 12% was not unreasonable.

Some respondents questioned whether a flat tax was truly progressive as it seemed to favour higher-income earners over middle- and lower-income earners. It was submitted that a flat tax would be less beneficial to lower-income earners and, therefore, a two-rate personal income tax system and an increase in the low-income threshold were recommended. The Committee was advised that two-tier rates of 9% below $35,000, and 12% on income greater than $35,000 would make New Brunswick an attractive province to earn income, and be more palatable with low- and middle-income earners. Other respondents, however, supported a lower rate for the first tier.

Some respondents advocated going beyond what is proposed for the tax reduction. One submission suggested the Committee develop a strategy to attract people to New Brunswick who do not have to reside where they work, such as authors, consultants, freelance writers, and e-lance developers, by making New Brunswick the only province with no provincial income tax. This would additionally attract people of independent means and retired people looking to retain more of their pension income.

Representatives of the restaurant sector strongly supported a new tax structure. While a particular option was not specified, it was conveyed that every increase in savings for consumers benefits restaurant sales. Another business representative observed that other jurisdictions are watching New Brunswick's tax proposals and are contemplating similar moves. Therefore, it is important for the government to act quickly on tax reform.

Recommendations

The implementation of a flat tax provides the province with the opportunity to depart from the status quo and simplify the administration and structure of our tax system. It was the option favoured by most respondents and would give New Brunswick one of the lowest overall personal income tax rates in Canada. Special consideration for those living in poverty and low-income families must also be part of any new system of taxation. Tables 1 and 2 show the potential tax savings for New Brunswickers, according to the discussion paper.

The Committee therefore recommends that the Government of New Brunswick consider the following:

- **implement a 10% single personal income tax rate;**
- **increase the non-refundable basic personal amount (and spousal amount) to $12,000 for taxable income below $35,000;**
- **continue to raise basic personal exemptions to assist in fighting poverty and increasing the incentive to work.**

Table 1: Provincial Income Tax Payable
Flat Tax for Single Filer

Taxable Income	NB - 2008	Flat Tax 10% 2008	Difference	%
$15,000	$65	$45	- $20	- 30.8%
$25,000	$1,509	$1,150	- $359	- 23.8%
$40,000	$3,222	$2,700	- $522	- 16.2%
$60,000	$6,292	$5,274	- $1,018	- 16.2%
$100,000	$12,884	$9,724	- $3,160	- 24.5%
$140,000	$19,912	$13,724	- $6,188	- 31.1%

Note: Taxpayer is assumed to claim the personal amount, EI premium and CPP contribution.

Table 2: Provincial Income Tax Payable
Flat Tax for One-Earner Family with Two Children

Taxable Income	NB - 2008	Flat Tax 10% 2008	Difference	%
$15,000	$0	$0	$0	0.0%
$25,000	$219	$0	- $219	- 100.0%
$40,000	$2,501	$700	- $1,801	- 72.0%
$60,000	$5,570	$3,274	- $2,296	- 41.2%
$100,000	$12,163	$8,474	- $3,689	- 30.3%
$140,000	$19,190	$12,924	- $6,266	- 32.7%

Note: Taxpayer is assumed to claim the personal, spousal & child amounts, EI premium and CPP contribution. Children are assumed to be under the age of 18 but over the age of six.

II. New Brunswick Families and Taxation

The tax system can do much to promote a family-friendly New Brunswick by providing tax advantages to help offset the cost of raising and educating children. New Brunswick provides benefits to families primarily through three refundable tax credits: the New Brunswick Child Tax Benefit, the New Brunswick Working Income Supplement and the New Brunswick Low Income Seniors' Benefit. To make New Brunswick an even more family-friendly province, the discussion paper presents three further options to be considered.

The first option would be the introduction of a new non-refundable child tax credit. This would reduce personal income tax payable by up to $400 per child and would be available to all families, regardless of income level.

The second option would be a New Brunswick Universal Child Care Benefit of $50 per month ($600 annually) for each child under the age of six. The provincial benefit would be equal to half the current federal amount of $1,200, increasing the total contribution to $1,800. This amount would be provided on the same basis as the existing federal benefit, and would be provided to all families, regardless of their income level.

The third option involves supporting the federal government's introduction of a Tax-Free Savings Account (TFSA) and ensuring that income earned in a TFSA will not impact provincial income-tested tax benefits.

Summary of Findings

Participants who indicated they were familiar with the options presented in the discussion paper strongly approved the non-refundable child tax credit and Universal Child Care Benefit. One presenter considered the proposed child care benefit to be very positive for middle- and low-income families. In addition, a chamber of commerce supported the establishment of Tax-Free Saving Accounts, as well as other tax reductions that reduce the financial burden confronting families.

Some respondents, however, suggested using the funds for the proposed Universal Child Care Benefit to create publicly funded child care facilities in New Brunswick, which would be accessible preferentially to low-income families. It was submitted that New Brunswick needs more daycare spaces, especially for children under the age of two, as there are long waiting lists. This was seen as a major obstacle in attracting and retaining younger parents in the province. One presenter recommended provincial support for tax reforms benefiting those who establish and operate daycare services. Another presenter concurred, suggesting funding public daycare would help the overall growth of the province.

One respondent submitted that recreation should be included in the tax reforms. Suggestions included paying more tax to support activities and sports for children and reduce time spent on computers and other non-recreational activities. It was submitted that children will be paying society's future taxes and will need to be healthy.

One respondent suggested that if the government wanted to help families, it would increase the minimum wage to correspond with the cost of living. In addition, it was suggested that social assistance payments should be increased to help low-income families in the province. One respondent urged the government to offer tax benefits that would assist a region where there had been loss of employment, such as plant closures.

The New Brunswick Coalition for Pay Equity stated that the proposed tax reforms must consider the wage gap between men and women. The presenter suggested the government form a commission on pay equity to eliminate the gap. The Committee was advised that pay equity would contribute more to the overall tax base and generate more spending by women and their families.

Several presenters stated that the review of the tax system should provide an opportunity to support the activities of voluntary and non-profit organizations in the province. A number of options to support volunteers were advanced, such as a tax credit for expenses incurred by volunteers in the course of their activities or a general tax credit for individuals who donate a minimum number of hours to community service.

Many seniors and their representatives appeared before the Committee and expressed the desire that, in addition to the Low Income Seniors' Benefit, the province should provide more tax benefits to seniors. This suggestion was echoed by the New Brunswick Senior Citizens' Federation, which recommended a credit for income tax reductions as seniors generally do not pay personal income tax once retired. The Federation also asked the Committee to consider increasing the low income threshold. It was also noted that seniors in rural areas would be impacted by any proposed increases in consumption taxes, and a senior presenter also emphasized that funeral services should not be taxed.

The New Brunswick Securities Commission submitted that a significant issue impeding the growth of the New Brunswick economy is that the majority of retirement investments made by New Brunswick families do not remain in this province. As a result, the Commission urged the government to take action through taxation policy and other programs to help reduce this flight of capital in order to stimulate economic growth.

Recommendations

One of the goals of restructuring the tax system is to make the province more attractive to families. The implementation of a non-refundable child tax credit and a New Brunswick Universal Child Care Benefit is a step in the right direction towards achieving this goal. Support should also be given towards the introduction of Tax Free Savings Accounts and consideration should be given towards increasing the number of daycare spaces for children under the age of two.

The Committee therefore recommends that the Government of New Brunswick consider the following:

- **implement a non-refundable child tax credit to reduce personal income tax payable by up to $400 per child;**
- **implement a New Brunswick Universal Child Care Benefit of $600 annually per child under the age of six;**
- **support the introduction of a Tax-Free Savings Account;**
- **increase the number of daycare spaces, especially for children under the age of two.**

III. Tax Structure for Business

Jurisdictions around the world have discovered that in designing business taxes, there needs to be a balance between the revenues generated and the need for the economic stimulus created by business investment and growth. Other things being equal, businesses will move to the location with the most advantageous tax regime. To encourage economic growth, direct taxes on business must also strive to be neutral with respect to all sectors of the economy and firm size.

Reducing the general corporate income tax rate from the current 13% rate to a rate that is closer to the small business rate of 5% would provide a greater incentive for businesses to grow and be successful, and would also simplify New Brunswick's corporate tax structure. As it phases in the general corporate income tax rate reductions, the province may consider phasing out existing tax credits targeted at specific industries or sectors of the economy, and potentially developing tax policies and incentives that are broad-based and general in application.

Currently, the province's 13% rate, when combined with the federal corporate income tax rate of 19.5%, gives a total corporate income tax rate in New Brunswick of 32.5%, one of the highest in Canada. The federal government has pledged to reduce its corporate tax rate to 15% over the coming four years. It has challenged the provinces to drop their general corporate rate to 10%. Here are the options discussed with New Brunswickers:

Option 1 would reduce the general corporate rate from 13% to 10%, thereby meeting the federal challenge. New Brunswick's combined rate (25%) would then equal Alberta's. However, other provinces may match this reduction, leaving New Brunswick without a competitive advantage. In addition, this rate, although reduced, still leaves a five percentage point gap between the general corporate income tax rate and the small business rate, which may be a disincentive to growth for small business.

Option 2 would reduce the general corporate rate to 7%, leaving only a two percentage point gap between the general and small business corporate income tax rates. This would surpass the federal government's challenge and would make New Brunswick more attractive for businesses to locate, invest and grow.

Option 3 would reduce the general corporate income tax rate to 5%, eliminating the tax differential between large and small businesses. New Brunswick would be highly competitive on a global scale as a location for Canadian and international businesses to invest and grow.

Summary of Findings

The proposed corporate tax options were received very positively by corporate sector respondents, who submitted that the proposed reforms would send a strong message across the country that New Brunswick is open for business. Many presenters emphasized that New Brunswick needs to attract more skilled workers and better paying jobs, as labour and capital were observed to be very mobile. It was also submitted that the province's future depends on its ability to competitively attract entrepreneurs and existing businesses in Canada and on a global scale. Federal and provincial corporate income tax policies were seen as the two most crucial issues in the investment climate.

In contrast, some respondents suggested that tax rates have little effect in attracting business to a certain jurisdiction. One presenter stated that New Brunswick's low cost of living, combined with its quality services and strong work ethic, is what attracts people and businesses to New Brunswick, not lower taxes. Another presenter submitted that New Brunswick would be less competitive with the corporate tax proposals and questioned why profitable companies, such as those in the insurance industry, should receive a tax break at the expense of individual taxpayers.

A few participants cited Ireland as a leader in tax reform following its decision several years ago to decrease its business taxes from the highest in the European Union to one of the lowest, which generated new investment, growth, jobs and additional revenue. Some participants, however, viewed Ireland as the beneficiary of multiple economic successes, including membership in the European Union, and claimed corporate tax rates have had little effect on business relocation.

Most of the respondents who were in favour of the corporate tax reductions were of the belief that Option 1, a tax rate of 10%, was insufficient to make a real difference as most provinces would be inclined to do the same. Options 2 and 3 were characterized as more bold and were preferred by those in favour of the reductions, although one presenter recommended eliminating corporate income tax altogether, arguing the present need for corporate growth greatly outweighs the need for income tax.

Some representatives from small businesses suggested they should receive the tax reductions, as the lower corporate tax rates will not assist small businesses grow to the size where they will pay corporate income tax. The Committee often heard that the economy is driven by the vast amount of small businesses in existence, not the few large companies. As such, it was suggested that small businesses should receive the tax reduction, perhaps even to a rate as low as 0%, as the cost to the province would not be substantial. Another suggestion to assist small businesses was a review of fees associated with licences and permits. Other presenters suggested both corporate and small business tax rates should be reduced.

The Committee heard several presenters speak on the idea of phasing out existing tax credits that are targeted at specific industries or sectors of the economy and potentially developing tax policies and incentives that are broad-based and general in application. Specifically, the New Brunswick Securities Commission submitted that tax incentives to assist young companies develop and bring their product or service to market are more vital then decreased corporate tax rates. Reductions in corporate income tax rates are important for established, profitable companies, but they play a secondary role to the founder or investor in an early-stage growth company. The Commission recommended focusing and enhancing the tax based incentive programs for early-stage companies in order to enhance New Brunswick's competitiveness, grow income and foster entrepreneurship. Two important examples of tax incentive programs discussed in this submission were the Small Business Investor Tax Credit and the Scientific Research and Experimental Development Investment Tax Credit. The Commission believed the programs are crucial to start-up and early-stage companies that rely on innovation as their path to success.

Some respondents recommended special incentives toward literacy, labour, skill upgrading and apprentice programs. One incentive suggestion was a tax credit for developing businesses outside of the triangle of Saint John, Moncton and Fredericton. Another submission suggested that New Brunswick's dividend tax credit for earnings for small businesses is so low that it is worth moving to another province.

A few specific industries commented on the tax credits that most affect their businesses. One group of presenters encouraged local venture capital investment in order to further investment in the province. They suggested the government make changes to the Labour Sponsored Venture Capital Program by increasing the provincial tax credit from 15% to 20% and increasing eligible annual investment limits from $5,000 to $10,000. It was submitted that this would attract more investment and the availability of venture capital for New Brunswick companies. Tax credits were seen as effective in attracting investors at the start-up phase.

Other presenters requested a commitment to enhance the New Brunswick Film Tax Credit by removing the cap at 50% of the total production cost, as previously recommended by Business New Brunswick. The credit effectively covers 20% of project budgets; however, up to 35% of costs are covered in other provinces such as British Columbia, Quebec, Ontario and Nova Scotia. Increasing coverage from 20% to 35% would offer New Brunswick a significant advantage and would attract the workforce described in the province's population growth strategy. The Committee was told reinvestment from the tax credit is often spent locally and is used to hire crew and acquire products and materials, noting that spin-off from a film in Fredericton was estimated at $4 million and led to other productions. One presenter stated the tax credit was competitive when it started in 1996, especially when combined with an equity investment program and an innovative training program; however, during a six-month freeze in 2003, production dropped off 55% that year.

Representatives of the trucking industry requested tax reductions and expressed that their industry currently receives little or no government support despite its strong presence in the province. The Committee was advised that equipment costs are rising and environmental requirements include surcharges for green trucks. New technology actually consumes more fuel (low sulphur), and aerodynamic accessories for vehicles are costly. In 2010 trucks will face tighter regulations. The presenter suggested the existing tire levee tax only benefits government and pointed out that all-terrain and other recreational vehicles are not taxed the same as trucking companies. The presenter urged the Committee to focus on retention of businesses rather than attracting new ones.

Countering the above opinions, a presenter submitted that lowering taxes for some sectors and raising them for others is not efficient or equitable and agreed with developing tax policies and incentives that are broad-based and general in application.

Recommendations

A corporate income tax reduction provides direct assistance to companies and sends the message to investors that New Brunswick is open for business. Reducing the current general corporate tax rate by three percentage points (13% to 10%) would meet the federal government's challenge and give New Brunswick a rate equal to Alberta's, which currently has the lowest provincial general corporate income tax rate in Canada. However, as noted by many respondents, this initiative may soon be matched by other provinces, eliminating any advantage to New Brunswick. This modest reduction also leaves a five percentage point gap between the general corporate income tax rate and small business corporate income tax rate.

The Committee therefore recommends that the Government of New Brunswick consider the following:

- **exceed the 10% target and, if fiscally possible, introduce a 5% general corporate income tax rate, equal to the small business rate.**

The Committee also wishes to address the issues surrounding the New Brunswick Film Tax Credit Program. The New Brunswick Film Tax Credit does not appear to be competitive with other provinces. The growing film and animation industry employs well paid, highly skilled individuals in New Brunswick, and the tax credit is crucial to the viability of the industry in the province. In addition, the renewal of the program on a year-to-year basis is having a negative impact on the predictability of funding for the industry. The program expires December 31, 2008.

The Committee therefore recommends that the Government of New Brunswick consider the following:

- **make a long term decision on supporting the film and animation industry and remove the 50% cap.**

IV. Carbon Tax

The provincial Climate Change Action Plan committed significant reductions in greenhouse gas emissions. This will require changes in the way New Brunswickers live, moving away from the fuels that contribute to global warming. One potential method of changing consumer and corporate behaviour and encouraging more environmentally friendly choices is through taxation, by taxing the carbon content of fuels that contribute to global warming. The funds raised from this tax could help support environmental initiatives and help finance reductions in personal and corporate income taxes.

A carbon tax – imposing a fee on each unit of carbon equivalent emissions from a fuel or energy source, such as heating oil, gasoline, diesel, propane, natural gas or coal – would be a new direction for this province. New Brunswick could consider implementing a carbon tax based on the British Columbia or Québec models. The British Columbia model places a tax on all forms of carbon or carbon-equivalent emissions, phased in gradually over several years, with a reimbursement credit to offset the impact of this tax on low-income New Brunswickers.

Like the British Columbia credit, a New Brunswick Climate Change Tax Credit would be paid to those receiving the existing federal GST credit and be included with the quarterly federal credit payment.

By introducing an automatic credit, the province would ensure that all low-income New Brunswickers receive financial assistance with respect to fuel costs. New Brunswick's carbon tax would support Climate Change Action Plan initiatives and help fund reductions to personal and corporate income taxes, allowing the overall tax changes to be fiscally neutral.

Summary of Findings

A number of industry representatives submitted input to the Committee on the implications of a carbon tax. The New Brunswick Business Council stated at the hearings that the proposed carbon tax may be a good idea, but at the wrong time. The Council presented the generally held opinion that a carbon tax would leave the province in a non-competitive position and submitted that manufacturers have already been adversely affected by energy prices and a rising Canadian dollar that weakens export sales. The proposal was widely criticized by other industry representatives as a potential death-blow for industries reliant on heavy fossil fuel consumption.

Many industry representatives suggested that NB Power would need to pass on carbon tax costs to customers as the provincial electricity utility generates approximately 5.7 million tonnes of greenhouse gases - the highest emissions of any single corporation in New Brunswick. A theme from corporate participants was the fact that escalating energy costs were affecting local businesses. A representative from the restaurant sector estimated that restaurants use five times the amount of energy compared with average retail space, and would be greatly affected by a carbon tax.

Representatives from the trucking industry submitted the introduction of a carbon tax could place trucking companies at a distinct disadvantage and be detrimental to their survival. It was submitted that fuel costs have risen substantially, making it the single largest expense, even exceeding labour. The Committee was advised that New Brunswick is home to three of Canada's ten largest trucking firms. Carleton and Victoria counties have the largest number of trucking companies per capita in North America. It was submitted that the implementation of a carbon tax would increase the cost of transportation on an industry operating on a 3% profit margin.

One participant submitted that a carbon tax would negatively impact the forestry sector, as the need to decrease emissions may result in the closure of more mills.

A number of non-industry representatives also criticized the carbon tax proposal, characterizing it as a tax grab. The Conservation Council of New Brunswick described the carbon tax as a tax designed to generate revenues and not change environmental habits. One respondent was concerned about the already rising costs of energy, its effect on consumers as well as production and distribution methods.

The Committee was asked to consider the tax implications for citizens in predominantly rural areas, particularly on fuel costs. Extensive commute time and expenses are incurred in these regions and it was suggested that reforms should offer tax relief in these circumstances.

Some presenters submitted a carbon tax would be another incentive for American tourists to stay home and increase the number of New Brunswickers who purchase gas on the American side of the border. Another respondent suggested that driving a vehicle is now a luxury, which has drastically reduced the ability to market and promote a business.

Seniors were particularly concerned about the impact of a carbon tax. One presenter advised the Committee of an elderly parent who pays $305 for home heating oil every month and any new taxes on top of that may prevent the parent from remaining in the home. It should be noted that only a few presenters commented on the New Brunswick Climate Change Tax Credit as a way to defray the cost of a carbon tax measure on lower-income New Brunswickers.

Several respondents were concerned that the revenue from a carbon tax would not be specifically used for environmental issues, and when combined with HST on energy consumption, would be too onerous for people to afford. Similar respondents questioned the validity of the revenue-neutral model, suspecting that revenue neutrality is from the government's standpoint while expense is from the citizens' perspective. One submission stated that any serious proposal for a carbon tax should require a detailed analysis prior to implementation.

Instead of a carbon tax, many respondents encouraged stronger incentives for solar, geothermal and wind energy projects. Several businesses also encouraged the Committee to increase tax credits and incentives for alternative energy such as the use of biofuels, solar panels, retrofit projects and decreased greenhouse gas emissions.

Another respondent stated the imposition of a carbon tax is not the correct direction and demonstrates the government's inability to confront or control multinational corporations, suggesting it was easier to convince the electorate that there is a problem and appeal to its environmental sensitivity, rather than change the practices of powerful multinational companies. The respondent noted that companies that extract oil and refine the same are enjoying huge profits. The presenter urged the government to redirect its tax revenue in order to finance tidal power and other clean methods of energy production. These energy forms could be perfected and constructed on a massive scale, allowing New Brunswick to become a leader in this area.

It should be noted that one presentation to the Committee supported a controversial view that there is simply no climate crisis. It was submitted that carbon dioxide (CO_2) has a negligible effect on the

climate or climate program, thus a carbon tax would not accomplish anything other than having an adverse effect on the economy.

While the Committee received many negative comments on the carbon tax proposal, there were presenters who welcomed the initiative. Some stated a carbon tax would help make the economy more efficient and innovative, and should be treated differently from other taxes as it represents an opportunity to transform the economy rather than simply be a mechanism for government to collect revenue. Others also admired the carbon tax as innovative but suggested that it required further analysis to ensure its implementation benefited the environment more than it punished sectors of the economy.

Some respondents stated that Sweden introduced a carbon tax in 1991 and is now the richest country in Europe per inhabitant. One presenter advised the Committee that New Brunswick needs a better regime than the British Columbia model of carbon tax, which they perceived as a significant cost for municipalities and residents. Another presenter recommended joining Québec and Ontario in a program resembling a cap-and-trade initiative and asked that carbon taxes be imposed at the federal level as well. Another respondent recommended integrating the carbon tax with HST and stated that gasoline is an essential product that people will continue to consume regardless of price increases.

One presenter suggested the carbon tax be linked to a fund for homeowners who are adjusting their structures and businesses to be more energy efficient through solar and geothermal technologies. The presenter also questioned whether by-products from clear cuts were being used for biomass effectively. Similarly, a submission suggested carbon tax revenue should go directly to alternative energy initiatives such as tidal or wind power. It was suggested that biofuel is not a good long-term solution because of the upward pressure it is already having on food costs.

It was suggested that if carbon is taxed in New Brunswick, it should be on large emitters only and all revenue should be directly applied to carbon reducing initiatives. Similarly, another presenter supported the carbon tax and submitted that the richest Canadians have an ecological footprint 2.5 times greater than the poorest of Canadians, so it would be more reasonable to tax this group 2.5 times more. Income retained from upper income earners should be earmarked for immediate use in implementing climate-improvement initiatives. The presenter added that no tax system, however favourable, will compensate for the negative image created by focusing the economy on deforestation, resource exploitation, and dirty energy projects.

Another respondent proposed shifting to a tax system known as Ecological Fiscal Reform (EFR). This system has been used in Europe on such things as packaging and fuel, or even in Canada on cigarettes. EFR encourages the payment of taxes for negative activities, such as those which cause pollution, and subsidies for positive activities, so that economic choices reflect the true cost on both people and the environment.

New Brunswick's Climate Change Action Plan was recognized by a few presenters, but considered by some to be behind other jurisdictions in developing an effective plan for environmental innovation. One presenter noted that electric utilities still operate under a residential rate design in which the more consumed, the cheaper the cost per-kilowatt-hour, which does not appear to encourage energy efficiency.

When discussing the carbon tax proposal, the Committee was also asked to decrease the tax on diesel so the transportation of goods may take place at a competitive cost. Trains were seen as potentially making a resurgence, and many respondents encouraged local production rather than importing at high fuel costs. Other participants suggested increasing licensing fees for leisure crafts, cars and foreign travel. A municipality, which was in favour of the carbon tax, requested that any negative impact on transit users be avoided.

Recommendations

The proposed carbon tax for New Brunswick created the most discussion during the Committee hearings. The consensus was that implementing such a tax could put New Brunswick at a serious competitive disadvantage. New Brunswick needs to be distinguished from provinces that recently introduced a carbon tax (British Columbia and Québec) because of our heavy reliance on fossil fuels for electric power generation. In New Brunswick, 58% of sources of electricity generation would be subject to the carbon tax, while 10% and 1% of electricity sources in British Columbia and Québec, respectively, would be subject to the tax because of their significant hydro generation. In addition, in New Brunswick, at minimum, 75% of foreign exports are produced by energy intensive industries, such as forestry and refining.

That being stated, many presenters agreed that the Government of New Brunswick needs to promote energy conservation and the greater use of renewable energy sources.

The Committee therefore recommends that the Government of New Brunswick consider the following:

- **not implement a carbon tax as described in the discussion paper;**
- **undertake further study on fiscal initiatives to support the provincial Climate Change Action Plan;**
- **consider measures to support energy conservation and the development of clean technologies, both for consumers and as a new economic sector.**

V. Harmonized Sales Tax

The discussion paper proposes that changes to the HST will help achieve a balance so that the tax system actively promotes personal savings, business investment, economic growth and job creation, while putting in place a structure that remains fiscally neutral. The provincial tax system is currently weighted too heavily toward personal and corporate taxes. Rebalancing the tax system toward consumption taxes would be more equitable and reward those who consume less and save more. A low consumption tax benefits those who consume more. The taxpayer would gain more power in their hands to decide how to spend, invest and save.

In order to be able to deliver lower personal and corporate taxes, the discussion paper proposes increasing the provincial portion of the HST by two percentage points from the current 8% to 10%. This would bring the combined HST rate in New Brunswick to the 15% rate that was in effect two years ago.

Summary of Findings

The Committee heard from many respondents on the issue of a two percentage point increase in the HST. Some respondents supported the increase, while others were opposed. Those who were in favour of the proposal submitted that paying the additional tax would not be too onerous given the corresponding reductions in personal income tax and economic growth resulting from the other options presented in the discussion paper.

Several presenters supported the increase in the HST as a means to pay for vital services such as health care and education. It was acknowledged that there would be relatively no cost to set up and administer the marginal increase. One presenter noted that Ireland pays 20-25% for its VAT (Value Added Tax) as part of a taxation mix that includes lower personal and corporate income taxes, thus, a 15% HST should be acceptable. HST was viewed as an efficient and predictable way to generate revenue.

A few presenters commented that paying the same HST rate as two years ago should not be a major budgetary challenge for most people given the short period of time that has elapsed. Some viewed the federal GST reduction as creating tax room for an HST increase. The Committee also heard that even a three percentage point increase to the HST may be acceptable if the reductions to personal income tax take place and tighter controls are placed on government spending.

One presenter, in favour of the increase, suggested the additional HST revenue should be redirected to municipal governments to assist with the provision of services. The need in Saint John for funds to replace wooden water pipes was cited as an example. The presenter concluded that such investments in infrastructure would be strengthened through HST increases.

Some respondents supported the increase but requested certain exemptions. One presenter requested exemptions on the sale of all products grown or manufactured in New Brunswick, accommodations paid for and used by visitors to New Brunswick, and on tangible goods purchased in New Brunswick and exported by visitors. Many other exemptions were requested by presenters and special interest groups.

Those opposed to the tax increase suggested it was merely a tax grab by government. Some respondents submitted that less money is already being spent in the province as consumers are shopping across the border for luxury items and an increase to consumption taxes would intensify this activity.

Many respondents questioned whether the reductions in personal income tax and increases in consumption taxes would be truly revenue neutral. It was suggested that the additional taxes on such things as telephone, heating oil, cable television and everyday household items would outweigh any savings in personal income tax.

Representatives of the restaurant sector expressed the concern that their industry would be at a greater disadvantage compared to the corporate grocery stores, if the corporate income tax reduction and HST increase take effect. Since grocery store items are tax-free, and the same goods in a restaurant would now be taxed at 15%, people may be less inclined to spend their money at a restaurant. In addition, it was submitted that an increase to the HST would reduce disposable income and, as a result, possibly reduce restaurant employment province-wide.

A tourism sector presenter submitted that tourism relies on disposable income spending. Tourists decide where to stay and pay taxes, thus an HST increase would not be competitive with other provinces and would be a deterrent to staying in New Brunswick. It was noted that some provinces have a visitor levee that allows them to develop more products and promotions. It was also predicted by some respondents that an HST increase would put the campground sector in a precarious state.

Municipality representatives noted that a two percentage point increase would in turn increase municipality net HST costs. It was submitted that this transfer of costs from the province to the municipal taxpayer would warrant an HST rebate paid to municipalities.

Some respondents suggested that the combined impact of raising the HST and introducing a carbon tax would be difficult for low-income earners. Others suggested tax credits for low income earners be applied to balance the weight of a consumption tax increase. The Committee often heard that seniors need exemptions from consumption taxes to stay above the poverty line. It was suggested that there should be absolutely no tax for seniors using heating oil.

Several respondents identified other options instead of an HST increase. Government was encouraged to reduce duplication and expenses. Some suggested a further increase on tobacco tax. Other presenters encouraged the Committee to examine tolls on the highway to generate revenue and enhance roads. The respondents cited examples of effective and accepted tolls in other provinces and states. Another presenter submitted that working with other Atlantic provinces in a harmonization of tax and regional efficiencies would be better than increasing the HST. One respondent suggested

taxing two percentage points more on products harmful to a person's health. It was submitted that people are aware of the harmful effects of certain foods and products and should have to pay for the burden they place on our healthcare system.

Recommendations

The options for restructuring our tax system are very limited without another source of revenue. The issue is whether consumption taxes are a better alternative to income taxes, as increasing consumption taxes is part of the strategy to offset, at least somewhat, the lost revenues as a result of the proposed reductions to personal income tax rates and corporate tax rates.

Consumption taxes apply more broadly to the population and allow more discretion in spending on the part of taxpayers. An increase in the harmonized sales tax can be done in New Brunswick with no additional compliance costs. However, there needs to be sufficient protection for low-income earners and seniors as they spend a higher percentage of their earnings on taxable goods.

The Committee therefore recommends that the Government of New Brunswick consider the following:

- **increase the HST in order to help offset the recommended reductions in personal and corporate income tax rates;**
- **implement an HST rebate program similar to the Federal GST rebate program to refund the increase in the HST for people with low or fixed incomes.**

VI. Property Taxes

In New Brunswick, there are two levels of property taxation (provincial and municipal/local), and two classifications of property (residential and non-residential). Residential property is further sub-classified as either owner-occupied or non-owner occupied, which includes property such as cottages and apartments. The current provincial residential property tax rate is $1.50 per $100 of assessment. Owner-occupied residential properties receive a tax credit against the provincial tax that results in a provincial property tax rate of zero. However, owner-occupied properties located outside a municipality, i.e. local service districts (LSDs) and rural communities, are subject to a special rate of 65¢ per $100 of assessment. All residential property is also subject to municipal/local property tax rates. Municipal/local property tax rates are established to finance the provision of local services. Non-residential property is currently taxed at a provincial rate of $2.25 per $100 of assessment. Municipal/local non-residential property tax rates are fixed at 1.5 times the corresponding residential rate.

In examining New Brunswick's property tax system, key challenges have been identified. These are: differential tax treatment of residential and non-residential property; differential tax treatment of owner-occupied and non-owner occupied residential property; uneven application of the 65¢ per $100 tax in LSDs; and assessment spikes and escalating assessments that increase property taxes over time. The discussion paper presented possible solutions to these issues.

One solution involves reducing the provincial non-residential rate from $2.25 to $1.50 per $100 of assessed property value. This would eliminate the current tax differential between non-residential and residential property in the province. A second solution involves eliminating the $1.50 provincial residential rate. This option would remove the tax differential between owner-occupied and non-owner occupied residential property and would address the high level of taxation within the apartment industry. A third solution proposes to extend the 65¢ tax to all property types in LSDs.

Possible solutions to address concerns with rising property assessments would include the introduction of a three-year average assessment value and an adjustment mechanism that would result in greater government accountability and transparency in public expenditures.

Summary of Findings

During the public consultation process, highly polarized opinions were displayed in presentations by representatives of municipalities and rural areas. Many of the opinions were in relation to the property tax system in New Brunswick for municipalities and unincorporated areas, specifically how local communities are financed, and how the costs of providing local services in unincorporated areas are determined. The Committee wishes to note that these issues are currently being reviewed by the Commissioner on the Future of Local Governance and are not within the Committee's mandate. In addition, many respondents declined to comment on the property tax issues until the release of the Commissioner's report. That being stated, these opinions are summarized below.

The Committee heard from many city and town representatives. A municipality respondent noted that municipal governments rely on property taxes to pay for services and any change to the current taxation system should be made in consultation with all municipalities. A municipal union supported many ideas in the discussion paper, but it suggested that if costs are simply moved from the province to municipalities, the same taxpayers would likely pay the bill, although, not necessarily on an equitable basis.

One municipality submitted that the proposed reforms would not result in cities becoming self-sufficient. The Committee was advised that any modifications to the property tax rates may adversely affect the revenue stream of municipalities.

Some presenters offered suggestions to increase the revenue stream for municipalities. One submission proposed a special tax on all residents within a 50-kilometre radius of a city that would then be transferred to the city. It was suggested that this would better balance the cost of services being borne by the citizens who use those services. For example, it was submitted that Rothesay enjoys a tax rate of $1.25 per $100 of assessed value, while Saint John residents pay $1.80 per $100. However, Rothesay residents often travel to the city and utilize its services and infrastructure, such as streets, theatres, and sports venues, the cost of which is borne solely by the city residents. Thus, the surrounding areas of a city must be factored into supporting the infrastructure of that city. The Committee heard from some rural residents who were open to paying a surcharge on the cost of building certain municipal facilities.

One presenter suggested the province is currently subsidizing the LSDs and strongly endorsed charging LSDs the same tax rate as municipalities. Another participant submitted there is no direct link between the 65¢ tax and the cost of the services provided. It was submitted that rural residents should pay less tax because they require fewer services. One respondent claimed police service was basically non-existent in rural areas. It was also observed that most rural area fire departments rely on volunteers and do not have full-time staff as municipalities have.

The Committee also heard from many rural and local service district representatives who requested a full assessment of all municipal and LSD tax rates to determine what services are provided at specific rates. It was suggested that comparisons of property tax rates among municipalities, or between a municipality and LSD, be performed on a service-by-service basis. It was submitted that a one-size-fits-all solution to unincorporated areas is not fair as rural New Brunswick is unique from region to region.

On the issue of reducing the provincial non-residential rate from $2.25 to $1.50 per $100 of assessed property value, many respondents submitted that it is unfair for the province and municipalities to charge 50% more in tax for non-residential property. It was suggested that this practice arbitrarily increases the assessment base and is not transparent. Many presenters recommended that all property

owners pay their fair share based on services provided, claiming that business property tax is subsidizing residential properties. Properties of equal value should be charged the same rate. It should be noted that one presenter suggested that property taxes are not a major factor in attracting business; thus, the reduction would not be of assistance in this regard.

Many presenters also expressed the opinion that municipalities require more revenue to provide the necessary services to their residents, and any changes to the residential and non-residential tax rates would affect the bottom line for municipalities.

On the issue of eliminating the $1.50 provincial residential rate, thus removing the tax differential between owner-occupied and non-owner occupied residential property, the Committee heard from many property owners who own and manage apartment buildings in the province. It was submitted that apartment owners are unfairly taxed under the current system, which results in higher rent for apartment tenants. Presenters submitted that New Brunswick has the second-highest provincial property tax in Canada. The Committee was advised that taxes are 50% of all overhead costs, which includes other items such as heating and maintenance.

A presenter estimated that tenants pay one month extra in rent per year compared to other provinces and agreed with eliminating the differential tax rate for rental property. It was stated that apartments are taxed another $600-$900 per year on top of municipal taxes. The Committee was advised that tenants account for one-third of the population in the province (250,000) and the additional tax lowers their standard of living. Affordable housing was seen as too expensive for many New Brunswickers. One presenter suggested that eliminating the additional tax on rental property could result in the construction of more multi-unit properties, addressing to some extent the issue of urban sprawl and the high service costs associated with that sprawl.

Representatives of apartment owners and landlords submitted that they would work with government to ensure that any savings from tax reductions would go back to tenants, either through a reduction in rent or improvements to the property. Several participants agreed that strong incentives need to be introduced to reward those who improve their apartment buildings and properties in general. Another presenter, who asked that the government ensure any savings through property tax reform be passed on to tenants, suggested that the Office of the Rentalsman be responsible for enforcement.

The Committee also heard from respondents who occupy their residential property only part of the year. One submission suggested that government focus on attracting more people to purchase summer homes in the province. It was noted that St. Andrews has relied heavily on non-permanent residents since the late 1800s to restore, buy, and build homes, which injects money into all aspects of the local and provincial economy. The submission stated that current taxes are punitive to the summer residents who do not use the school system or the same level of local services as do permanent residents.

Another respondent concurred that people who use the province for summer and second homes are likely to be full-time residents in the long-term. In the short-term, they bring friends and families to the province. This contributes to tourism, taxes and general knowledge of the province and attracts more people to live in New Brunswick. The Committee also heard from respondents who opposed any tax reductions for owners of luxury items such as cottages.

On the issue of extending the 65¢ tax to all property types in LSDs, the Committee heard from many respondents who supported the proposal. A union organization supported the proposal to extend the LSD tax rate to both non-owner occupied and non-residential property. The Committee was advised there is no reason that those living outside municipalities should benefit from a different and lesser provincial tax structure than those within.

On the issue of rising property assessments and the proposed introduction of a three-year average assessment value, several participants stated a three-year average is a reasonable solution as it lessens

the possibility of significant tax increases on a yearly basis. Property tax and assessments were a concern for seniors with paid mortgages and fixed incomes.

Many seniors stated that they struggle with increasing tax assessments on their homes and some suggested they would move to apartments if assessments continue to rise at the current levels. The Committee was also asked to consider the option of a capped residential tax credit on total property assessment.

The Committee was advised that property taxes should not be based on the value of the property, but on the value of the services. A presenter suggested calculating how much it costs to provide the services per residence, and then factoring that into the taxes with some allowance as a form of insurance against unforeseen expenses. It was submitted that it costs just as much, presumably, to plough or pave a street with low-cost housing as it does for one with expensive houses.

Some respondents submitted that property taxes are not created to foster development or improvement of properties and actually penalize improvements. One presenter advised that it costs $600,000 annually to develop and maintain a golf course, and the more money spent on the course, the higher the property tax assessment goes up. A value based system was recommended. Developers also criticized the current property tax system as it penalizes adding value to property. They encouraged tax reforms which foster efficient use of land where farming and woodlots would be charged a lower rate. Another objective would be to maximize vegetation by taxing covered land. For example, if a parking garage were developed, taxes could be reduced if enough vegetation were placed around the site.

Some respondents asked the Committee to consider allowing more charitable and non-profit organizations that own and operate their buildings to qualify for property tax exemptions. It was submitted that certain animal shelters benefit from such an exemption.

Recommendations

Property taxes were described by many as being regressive and often inequitably imposed. The Commissioner on the Future of Local Governance will address many of the issues concerning property tax that were of concern to respondents. The Committee will limit its recommendations to the following: differential tax treatment of residential and non-residential property; differential tax treatment of owner-occupied and non-owner occupied residential property; uneven application of the 65¢ per $100 tax in LSDs; assessment spikes and escalating assessments that increase property taxes over time; and the treatment of property owned by non-profit organization.

The Committee finds that the provincial non-residential rate is inequitable and should be reduced from $2.25 to $1.50 per $100 of assessed property value. This would reduce the tax burden on non-residential property in municipalities. The reduction of the non-residential rate would also create a tax room transfer for municipalities. The province would, however, need to amend legislation to permit municipalities to increase rates of taxation.

The Committee finds that it is inequitable that only non-owner occupied residential properties, such as apartment buildings, are subject to the full provincial $1.50 tax rate per $100 of assessment, while owner-occupied residential properties receive a credit for this amount. Thus, the $1.50 per $100 on non-owner occupied properties should be reduced. This would lower the existing tax differential between owner-occupied properties and apartment buildings and recreational type properties.

The Committee finds that the 65¢ tax rate should be extended to all types of properties in LSDs. Non-owner occupied residential properties and commercial properties are currently excluded.

The Committee finds that unexpected and escalating assessments are placing an unreasonable financial burden on many New Brunswickers. To address this problem, the Committee finds that a

three-year average assessment value would minimize the likelihood of property owners experiencing single-year assessment spikes. The Committee concluded that the capping of assessments was not in the best interest of the province. Municipalities need to meet inflationary costs and only have two options available: increase property tax rates or allow assessments to increase at fair market value.

While there is an existing provincial program that can provide a reduction in property assessments from 35% to 100% for properties owned by non-profit organizations, the Assessment Reduction Program (ARP) is not well-known among eligible organizations. Before implementing any new program to reduce property taxes for these organizations, the government should ensure that the existing program is fully publicized and utilized.

The Committee therefore recommends that the Government of New Brunswick consider the following:

- **reduce the non-residential rate from $2.25 to $1.50 per $100 of assessed property value;**
- **reduce the $1.50 per $100 of assessed property value on non-owner occupied residential property;**
- **extend the 65¢ tax rate to all types of properties in LSDs;**
- **implement a three-year average assessment value on property;**
- **promote the full utilization of the Assessment Reduction Program for properties owned by non-profit organizations.**

Conclusion

The Committee gave serious consideration to the advice and input received through the public consultation process. The Committee believes that the findings and recommendations found in this report will assist in reforming the tax system in the province.

Taxation was considered by one presenter to be the most important of all government responsibilities, and rebalancing the tax system can never be achieved without criticism. The most common practice to resolve differing opinions is to implement a balanced approach. All views must be considered in order to determine the best path forward. The recommendations, to a large extent, achieve this goal.

It is the intention of the Committee that the recommended tax reforms will result in millions of dollars in tax savings through the introduction of a flat tax rate for personal income taxes, the implementation of a child tax credit and child care benefit, and the reduction of the tax burden on corporate businesses. These initiatives should significantly benefit New Brunswickers and accomplish many of the goals for restructuring the tax system of the province.

To ensure that the provincial government has sufficient resources to pay for programs such as health care and education, millions of dollars in additional revenue must be generated through other means, such as the recommended increase to the HST. Any implementation of a carbon tax requires further study on the possible impact to New Brunswick industries and consumers.

The property tax system was a major concern for many New Brunswickers. The recommended reforms are designed to alleviate many of the inequalities in the system. These reforms should reduce the tax burden on non-residential property; reduce the differential tax treatment of owner-occupied and non-owner occupied residential property; and eliminate the uneven application of the 65¢ tax in LSDs and unreasonable assessment spikes on all property values.

These recommended changes to the tax system should be introduced over a five-year period. A five-year plan would ensure that major changes to the tax system would be fiscally neutral over this period through a combination of: (1) tax reductions; (2) tax adjustments; and (3) management of expenditure growth. The plan would ease the transition for people and businesses, respect balanced budget provisions, and interfere as little as possible in personal and business decisions that affect investment and economic growth during this period.

These reforms are designed to put more money in the pockets of New Brunswickers and stimulate greater opportunity in our economy. By adopting these changes, New Brunswick will stand a greater chance of retaining its young people and the skilled workers who are necessary for a healthy economy and society. Properly implemented, these reforms should provide significant incentive for former New Brunswickers to return to their province, as workers, investors or both.

Appendix A: Public Hearing Participants

Anderson, S. Boyd

Arseneault, Jean-Guy and Hervé

Association Acadienne et francophone des aînees et aînés du Nouveau-Brunswick

Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

Atlantic Institute for Market Studies

Atlantic Provinces Trucking Association

AYR Motor Express Inc.

Ballak, Ryan

Bathurst District Labour Council

Benoit, Ronald

Callahan, Tom

Canadian Auto Workers Union

Canadian Federation of Independent Business

Canadian Institute for Research on Public Policy and Public Administration

Canadian Manufacturers and Exporters - New Brunswick Division

Canadian Restaurant and Foodservices Association

Canadian Union of Postal Workers

Canadian Union of Public Employees, Local 821

Canadian Union of Public Employees, Local 2354

Canadian Union of Public Employees - National

Canadian Union of Public Employees - New Brunswick

Cities of New Brunswick Association Inc.

City of Fredericton

City of Moncton

City of Saint John

Clark, Peter

Collin, Victorine

Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

Conservation Council of New Brunswick Inc.

Danis, Guillaume

Day, Ken

Dixon, Plen

Dolan, Frank

Drake, Lorne

Duguay, Roger, Leader of the New Brunswick New Democratic Party

Fatkat Studios

Fredericton Chamber of Commerce

Gallant, Auguste

Gowan Brae Gold and Country Club

Greater Moncton Chamber of Commerce

GrowthWorks Atlantic Ltd.

Haché, Gérard

Haineault, Roger

Hoyt, Bruce

Jolly Farmer Products Inc.

Kane, Frank

Kenny, David

Kenny, Ronald

Kent-Miramichi Regional Committee, New Brunswick Coalition for Pay Equity

Lack, Larry

Lawrence, Linwood

Ljungstrom, Burt

MacLean, Sandy

McCrea, Hazen

McQueen, Ian L.

Miramichi and District Labour Council

Moffatt, William

Moncton and District Labour Council

Moncton Diocese Group for Justice and Solidarity

Nadeau, Gaétan

National Golf Course Owners Association

New Brunswick Advisory Council on the Status of Women

New Brunswick Apartment Owners Association

New Brunswick Business Council

New Brunswick Coalition for Pay Equity

New Brunswick Common Front for Social Justice Inc.

New Brunswick Federation of Labour

New Brunswick Film Advisory Committee

New Brunswick Forest Products Association

New Brunswick Non-Profit Housing Association

New Brunswick Producers Association Inc.

New Brunswick Senior Citizens' Federation Inc.

New Brunswick Union of Public and Private Employees

Peacock, Kurt

Pelletier, Gildard

Pinet, Léopold

Pond, Bonny

Public Service Alliance of Canada

Renaud, Robert

Richardson, Norman

Roy, Georgette

Saint John Apartment Associaton

Savoie, Jean-Pierre

Secord, Andrew G., Ph.D., Chair, Department of Economics, St. Thomas University

Sharp, John

Slipp, John

Thibodeau, Barbara

Thompson, Midge

Tourism Industry Association of New Brunswick

Town of Rothesay

Union of Municipalities of New Brunswick

United Food and Commercial Union

Virmani, Amit

Voice of Real Poverty Inc.

Volpé, Yves

Walker, Al

Appendix B: Written Submissions

Anderson, Dr. Gary

Arsenault, Albert

Arsenault, Normand

Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick

Atlantica Centre for Energy

Beaudin, David

Beaudry, Daniel

Belliveau, Bill

Beltrandi, Nancy

Bennett, Carol

Bleakney, Phyllis

Boudreau, Rémi

Bradley, Michael T.

Brett, Craig, Canada Research Chair in Canadian Public Policy, Mount Allison University

Brown, Murry

Brown, Raymond

Business Community Anti-Poverty Initiative - Saint John

Canadian Federation of Independent Business

Canadian Film and Television Production Association

Catalano, Angelina

Centre de Bénévolat de la Péninsule Acadienne Inc.

Chabassol, Harold

Cline, Audrey J.

Coalition for Seniors and Nursing Home Residents' Rights

Cobham, Linda

Craig, Mary

Cyr, Sylvain

DAK Manufacturing Inc.

Dalzell, Gordon

Daniels, Peter

Dempsey, Bernard

Desjardins, Michel

Devereaux, Anne Marie

Dixon, Scotti and Jerry

Dobson, C.

Doiron, Everette

Donovan, George

Doucett, Paulette
Drake, Eric and Teri
Dunn, Paul
Elliott, E.J.
Enterprise Chaleur
Enterprise Peninsula
Everett, Clovis
Findlay, Nancy
Foote, Raymond L., Ph.D.
Forsythe, J.
Fowler, Doug
Fraser, Karen
Fraser, Terry
French, Rocky
Furlong, Cathleen
Gallant, Corinne
Gauld, Chuck and Joan
Germon, Gerald
Grant, Dale
Greater Geary Association Inc.
Greater Moncton Chamber of Commerce
Harris, Allay
Havens, Cindy
Henry, Jerry
Henry, Larry
Hitchcock, Matthew
Horsman, Dan
Hoyt, Ron
Ingersoll, Cameron V.
Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques
Jalbert, Larry
Jardine, Jeff
Jarvis, Les
J.D. Irving Ltd.
Johnson, Bill
Jurrjens, Marion
Khatib, May
Kilpatrick, Greg
Landry, Bernard
Lane, Nicholas
Larsson, Hugo
LaTulippe, Mélinda
Laviolette, Hebert
LeBlanc, Greg
Lemon, Carole
LeVasseur, Daniel
Liebenberg, Gillian
Lloyd, Stephen
MacArthur, Joyce
MacDiarmid, Robert
MacDonald, Rod
MacLean, Neil
Maiden, David
Mallet, Rose-Marie
marblemedia
Marks, Raissa
Marquis, Greg
Martin, Guy
Mathers, Ross
May, Steve
McDermott, Edmund
McIntyre, Vaughn and Mary
McKenna, Bruce
McKinley, Gary
McMillan, Mel
Moir, Rob, President, Atlantic Canada Economics Association
Moncton Curlers' Association Ltd.
Mullin, Merv
Mulvihill, Joyce and Paul
Munn, Darrell A.
Nason, Rob
National Anti-Poverty Organization
Navaux, John
Neil, R.D.
Nesbitt, Roger and Marion
New Brunswick Advisory Council on the Status of Women
New Brunswick Association of Real Estate Appraisers
New Brunswick Business Council
New Brunswick New Democratic Party

New Brunswick Public Libraries Board
New Brunswick Real Estate Association
New Brunswick Securities Commission
New Brunswick Student Alliance
Norman, Conolly
O'Brien, Mike
O'Donnell, Edward
O'Donnell, Faye
O'Hagan, Peter
O'Neill, Vince
Ouellet, Yvon
Ouellette, Laurie
Pedvac Foundation
Pelletier, Gilles
Perron, Rick
Perry, Donald
Pierskalla, Doris
Poirier, Len
Prebble, David
Productions Phare-Est
Richard, Arsène
Riordon, Greg
Rogers, David
Rogers, Derek
Roussel, Raymonde and Claude
Saint John Board of Trade
Savoy, Walter J.
Secord, Lloyd
Sinclair, Mary Verne
Smith, William H.R.
Snow, Garry
Snow, Gérard
Stackhouse, Steven
Stafford, Jean
Staples, John
Stewart, Gary
Steylen, A.
Storr, Frances T.
Sturgeon, Vaughn
Sullivan, Ben
Summerhayes, Janet
Taylor, Donald L.
Town of Quispamsis
Town of Riverview
Town of Rothesay
Vanderhorst, H.J.
Varner, Lloyd
Vautour, Régis
Vienneau, Danny
Walker, Al
Walker, Christy
Watters, M.
Webster, Gerry
Wells, John
Woodworth, Richard M.
Young, Danny

Établir un meilleur régime fiscal

Rapport définitif
du
Comité spécial de l'examen de la fiscalité

Troisième session
56e législature
du
Nouveau-Brunswick

le 12 décembre 2008

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport définitif du Comité spécial de l'examen de la fiscalité, intitulé *Établir un meilleur régime fiscal*. Le rapport est le fruit des délibérations du comité sur la réforme fiscale dans la province. Le comité a été chargé de consulter le public sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick et de faire part de ses recommandations à l'Assemblée législative.

Au nom du comité, je remercie les témoins qui ont comparu aux audiences publiques ainsi que les particuliers et les groupes qui ont présenté des mémoires. De plus, je tiens à remercier sincèrement les membres du comité pour leur contribution à l'exécution de notre mandat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président du comité,

Roly MacIntyre, député

Composition du comité spécial

Roly MacIntyre, président,
député de Saint John-Est

L'hon. Bernard LeBlanc, vice-président,
député de Memramcook-Lakeville-Dieppe

Rick Miles,
député de Fredericton-Silverwood

Joan MacAlpine-Stiles,
députée de Moncton-Ouest

L'hon. Brian Kenny,
député de Bathurst

Bill Fraser,
député de Miramichi—Baie-du-Vin

Jeannot Volpé,
député de Madawaska-les-Lacs

John Betts,
député de Moncton-Crescent

Claude Williams,
député de Kent-Sud

Établir un meilleur régime fiscal
Rapport définitif du Comité spécial de l'examen de la fiscalité

Troisième session
56e législature du Nouveau-Brunswick

Le Comité spécial de l'examen de la fiscalité
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

CNB 5815

Table des matières

Introduction 1

Objectifs de restructuration du régime fiscal 2

Résumé 3

I. Réduction et simplification de l'impôt sur le revenu des particuliers 4

Résumé des constatations 5

Recommandations 6

II. Familles néo-brunswickoises et fiscalité 7

Résumé des constatations 7

Recommandations 8

III. Imposition des entreprises 9

Résumé des constatations 10

Recommandations 12

IV. Taxe sur le carbone 12

Résumé des constatations 13

Recommandations 16

V. Taxe de vente harmonisée 16

Résumé des constatations 16

Recommandations 18

VI. Impôt foncier 18

Résumé des constatations 19

Recommandations 22

Conclusion 24

Annexe A : Participation aux audiences publiques 25

Annexe B : Mémoires 26

Introduction

Le 4 juin 2008, l'hon. Victor Boudreau, ministre des Finances, dépose à l'Assemblée législative un document intitulé *Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick*, qui présente une gamme d'options visant la réforme du régime fiscal de la province. Afin d'obtenir l'apport du public sur les options proposées, l'Assemblée législative constitue un Comité spécial de l'examen de la fiscalité chargé de consulter le public. Un apport de tous les gens du Nouveau-Brunswick est recherché.

Les options proposées visent à restructurer le régime fiscal du Nouveau-Brunswick afin de permettre aux gens de conserver plus de leur argent durement gagné, ainsi que d'attirer des investissements et d'encourager la création d'emplois. Tout changement au régime fiscal serait introduit progressivement, sur cinq ans, et d'une façon qui est neutre sur le plan financier.

Des audiences publiques ont lieu en juin et en juillet 2008 dans neuf endroits couvrant toutes les régions de la province, soit Edmundston, Campbellton, Bathurst, Caraquet, Miramichi, Moncton, Saint John, Fredericton (à deux reprises) et Woodstock. Le comité déploie tous les efforts pour obtenir l'apport d'autant de personnes du Nouveau-Brunswick que possible, en tenant une deuxième audience publique à Fredericton et en prolongeant de plusieurs semaines la date limite pour les mémoires. Toutefois, certaines personnes avancent que le calendrier ne prévoit pas suffisamment de temps de préparation et mettent en doute l'opportunité de la tenue des audiences publiques pendant les mois d'été. En tout, le comité entend 97 exposés au cours des audiences publiques et reçoit environ 172 mémoires.

Les consultations offrent au public la possibilité de fournir au comité un apport relativement à diverses questions liées à la fiscalité. Un certain nombre de domaines de préoccupation ressortent des consultations publiques, lesquels sont regroupés sous six rubriques principales :

1. Réduction et simplification de l'impôt sur le revenu des particuliers ;
2. Familles néo-brunswickoises et fiscalité ;
3. Imposition des entreprises ;
4. Taxe sur le carbone ;
5. Taxe de vente harmonisée ;
6. Impôt foncier.

Le rapport s'en tient aux questions qui sont exposées dans le document de travail et qui sont le plus souvent soulevées pendant les consultations publiques et dans les mémoires reçus par le comité. L'intention était de produire un rapport définitif qui reflète les idées et les suggestions des gens du Nouveau-Brunswick sur la réforme fiscale, selon les options exposées dans le document de travail.

Objectifs de restructuration du régime fiscal

Comme il est énoncé dans le document de travail, les options pour restructurer le régime fiscal visent sept objectifs stratégiques principaux :

1. **Améliorer la compétitivité économique.** Pour atteindre l'autosuffisance, le Nouveau-Brunswick doit se doter d'un régime fiscal préférentiel au sein du Canada et être plus compétitif à l'échelle internationale.

2. **Augmenter les revenus.** Une réforme du régime fiscal du Nouveau-Brunswick doit permettre aux gens du Nouveau-Brunswick de *conserver davantage* de leur argent *durement gagné*. Cela redonnerait aux contribuables un pouvoir décisionnel en matière de dépenses et les encouragerait à gagner, à économiser, à investir et à produire de la richesse pour eux-mêmes et pour leur famille.

3. **Rendre le Nouveau-Brunswick plus attrayant pour la main-d'oeuvre et les familles.** Le développement de l'économie et l'augmentation du niveau de vie nécessitent une croissance démographique bien au-delà des estimations actuelles d'ici 20 ans. Les politiques fiscales qui favorisent la stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick stimulent la croissance économique en créant des emplois spécialisés mieux rémunérés, appuient les familles et soutiennent l'acquisition de nouvelles compétences qui aideront la prochaine génération à demeurer au Nouveau-Brunswick afin de contribuer aux progrès de la province dans son cheminement vers l'autosuffisance.

4. **Favoriser le recrutement et le maintien de main-d'oeuvre qualifiée.** Le Nouveau-Brunswick doit créer des milliers d'emplois spécialisés et bien rémunérés et attirer la main-d'oeuvre pour doter ces postes. La main-d'oeuvre dans les domaines en question est désavantagée sous le régime fiscal actuel du Nouveau-Brunswick : une personne qualifiée qui gagne 60 000 $ par année paie davantage d'impôt sur le revenu des particuliers ici que dans toutes les autres provinces, sauf le Québec. Aux échelons supérieurs, l'écart fiscal est considérable : une personne qualifiée qui gagne 100 000 $ par année au Nouveau-Brunswick paie environ 4 000 $ par année de plus au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers qu'une personne qui touche un salaire semblable en Colombie-Britannique ou en Alberta.

5. **Favoriser l'entrepreneuriat.** Les petites entreprises jouent un rôle important dans l'économie du Nouveau-Brunswick. Un régime fiscal offrant à toutes les entreprises une incitation à prendre de l'expansion et à créer plus d'emplois contribuerait à rapprocher le Nouveau-Brunswick de ses objectifs en matière d'autosuffisance.

6. **Promouvoir les choix écologiques.** La protection de la planète contre les répercussions des changements climatiques est une question d'envergure internationale, mais des mesures à l'échelle locale peuvent contribuer à la protection. Le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick indique la voie à suivre pour que la province réduise les émissions de gaz à effet de serre. La politique fiscale peut encourager les particuliers et les entreprises à faire quotidiennement des choix plus écologiques.

7. **Établir des budgets financièrement responsables.** À mesure que le plan pour l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick sera mis en oeuvre, la population de la province augmentera et son économie se développera, produisant ainsi plus de revenus pour les gens du Nouveau-Brunswick et une augmentation des recettes fiscales pour la province. Le Nouveau-Brunswick continuera de gérer les finances de la province de façon prudente et responsable sur le plan financier. Il respectera ses obligations en matière de budgets équilibrés tout en maintenant les services publics importants tels que les soins de santé, l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure publique.

Résumé

Le Comité spécial de l'examen de la fiscalité, un comité multipartite de l'Assemblée législative, est chargé d'examiner les résultats de ses consultations publiques sur la fiscalité et d'en faire rapport à la Chambre. Pendant les consultations publiques, les particuliers, les organismes et les parties prenantes traitent des avantages et des désavantages de l'actuel régime fiscal et des options de réforme proposées. Une attention particulière est prêtée aux préoccupations des personnes et des groupes suivants : les particuliers du Nouveau-Brunswick ; les familles ; les organismes sans but lucratif ; les petites et grandes entreprises liées aux transports, au tourisme, à la foresterie, à la restauration et à la production cinématographique ; les municipalités ; les districts de services locaux ; les syndicats ; les propriétaires fonciers ; les propriétaires de logements ; les locataires ; les groupes de consommateurs ; les groupes environnementaux. Les opinions et suggestions issues des consultations sont toutes prises en considération.

De nombreuses interventions applaudissent au mandat du comité ainsi qu'à l'excellente occasion offerte à tous les gens du Nouveau-Brunswick de se faire entendre. Les audiences servent de forum où débattre le bien-fondé de différents genres d'imposition. Comme on pouvait s'y attendre, les baisses d'impôt sont largement appuyées, tandis que des mesures visant la production de nouvelles recettes au moyen de la taxe de vente harmonisée (TVH) et d'une taxe sur le carbone reçoivent moins d'appui. Toutefois, des interventions appuient la proposition d'imposer la consommation plutôt que le revenu comme une façon pratique de permettre aux gens de gagner davantage d'argent tout en imposant un faible pourcentage de leurs dépenses. Il est admis que toute modification du régime fiscal doit être équilibrée afin de permettre au gouvernement de fonctionner d'une façon responsable sur le plan financier.

Des personnes estiment qu'un impôt uniforme sur le revenu serait une façon convenable de modifier le statu quo, tandis que d'autres avancent qu'un impôt uniforme favoriserait les personnes à revenu élevé et serait beaucoup moins généreux à l'égard des personnes à faible et à moyen revenu. Selon un consensus, le régime fiscal et son administration devraient être dorénavant simplifiés.

La majorité des interventions approuvent les réformes fiscales qui soutiennent les familles, telles qu'un crédit d'impôt pour enfants de 400 $ et une nouvelle prestation universelle de 600 $ pour la garde d'enfants âgés de moins de six ans, et encouragent davantage d'investissements dans les programmes de garderie et les réformes visant l'équité salariale.

Les gens d'affaires appuient fermement les réductions de l'impôt sur le revenu des corporations, et plusieurs interventions préconisent des taux beaucoup plus bas, voire l'abolition des taux, afin que la province joue un rôle de chef de file au moyen de la stratégie et attire des investissements commerciaux sur le marché international. De nombreuses interventions prônent une telle réduction visant à diminuer ou à éliminer l'écart entre le taux de l'impôt général sur le revenu des corporations et le taux applicable à la petite entreprise.

La proposition d'une taxe sur le carbone est jugée bien intentionnée mais inopportune, nécessitant une analyse plus poussée. Le secteur des transports et les gens des régions rurales qui dépendent de leur véhicule et dont l'aller-retour quotidien est plus long s'opposent fermement à une telle taxe. Des environnementalistes mettent en question l'efficacité d'une taxe sur le carbone, mais appuient les mesures incitatives pour les technologies de l'énergie propre et les sanctions contre les pollueurs.

Des gens d'affaires reconnaissent dans leurs interventions que la TVH est une taxe établie et proposent qu'une augmentation pourrait compenser les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations sans causer de pression importante sur l'économie. À l'opposé, des détaillants et des représentants de l'industrie du tourisme et de la restauration sont d'avis que le magasinage transfrontalier s'intensifierait si les taxes à la consommation augmentaient. Selon les personnes âgées et les personnes à faible revenu, toute augmentation de la TVH, ajoutée au coût toujours croissant de la nourriture et de l'énergie, pourrait compromettre leur qualité de vie.

Dans le domaine de l'impôt foncier, un appui est donné à l'élimination du traitement fiscal différentiel des biens résidentiels et des biens non résidentiels et à l'application équilibrée du taux de 0,65 $ par tranche de 100 $ d'évaluation dans les districts de services locaux (DSL). Une telle mesure redresserait la situation en ce qui concerne les impôts sur l'utilisation des terres à l'extérieur des municipalités constituées. Des représentants des municipalités maintiennent qu'elles doivent souvent porter le fardeau de fournir des services récréatifs et autres à un taux d'imposition plus élevé. Des représentants des DSL maintiennent qu'ils fournissent leurs propres services, tels que les réseaux d'eau et d'égouts ainsi que les services de police et de protection contre les incendies, et qu'ils sont aux prises avec des tarifs d'assurance plus élevés.

Des propriétaires et leurs représentants offrent de collaborer avec le gouvernement afin que les économies découlant de réductions de l'impôt sur les biens résidentiels non occupés par leur propriétaire soient attribuées aux locataires ou à des travaux de rénovation du bien.

Il est convenu dans toutes les interventions que le moment est venu d'envisager sérieusement la réforme fiscale et de prendre des mesures audacieuses tout en assurant à l'ensemble de la population un traitement juste et équitable. La réforme fiscale ne serait pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de bâtir une économie plus forte afin de garder nos jeunes dans la province et de créer de plus grandes perspectives économiques pour notre population.

Malgré l'opposition exprimée à l'égard d'aspects du document de travail, il est généralement accepté que les propositions sont pour la plupart bien fondées si elles permettront de réduire la dépendance à l'égard de l'impôt sur le revenu et de percevoir des recettes compensatoires grâce à une augmentation des taxes à la consommation. Il est convenu dans les interventions qu'une telle mesure laisse aux gens du Nouveau-Brunswick une plus grande liberté de décider comment dépenser ou investir leur argent. Il est aussi proposé d'améliorer, de promouvoir auprès de toutes les parties prenantes et d'évaluer de façon continue les propositions actuelles en matière de réforme fiscale. Un résumé des constatations et des recommandations du comité suit.

I. Réduction et simplification de l'impôt sur le revenu des particuliers

Comme il est énoncé dans le document de travail, les options pour réduire l'impôt sur le revenu des particuliers visent à permettre aux gens du Nouveau-Brunswick de conserver davantage de leur argent. Ces options peuvent aussi renforcer la province comme pôle d'attraction pour les investissements, les emplois mieux rémunérés et une main-d'oeuvre très qualifiée. Remplacer le régime actuel à quatre taux et à quatre tranches par un régime fiscal simplifié réduirait l'impôt à tous les niveaux de revenu et permettrait aux gens du Nouveau-Brunswick de garder encore davantage de leur argent durement gagné afin de l'épargner et de l'investir. Les options créeraient un régime d'impôt sur le revenu des particuliers plus simple et beaucoup plus favorable à la croissance économique et à la création d'emplois que le régime actuel. Voici les options discutées avec les gens du Nouveau-Brunswick :

Option 1. L'option de l'impôt uniforme permettrait de ramener le nombre de tranches de quatre à une et d'établir un taux marginal d'impôt de 10 % pour toutes les tranches de revenu imposable. Cette option maintiendrait un régime d'impôt progressif, étant donné que l'impôt payé en pourcentage du revenu augmenterait en parallèle avec le revenu. Grâce à un taux d'imposition unique de 10 %, comparable au taux actuellement en vigueur en Alberta, le Nouveau-Brunswick aurait l'un des plus faibles taux d'imposition globale sur le revenu des particuliers du Canada. Une telle option comprendrait un montant personnel de base non remboursable porté à 12 000 $ pour les particuliers dont le revenu imposable est inférieur à 35 000 $. L'avantage fiscal du montant personnel de base serait réduit de 3 % du revenu imposable supérieur à 35 000 $ et il serait entièrement éliminé à partir de 75 000 $. Selon cette option, le montant pour conjoint serait porté à 12 000 $ et l'avantage fiscal du montant pour conjoint conjugué au montant personnel serait entièrement éliminé à partir de 115 000 $. La réduction de l'impôt applicable aux faibles revenus serait maintenue, mais serait réduite de 3 % plutôt que de 5 %, ce qui améliorerait le taux effectif marginal d'imposition pour les personnes à faible revenu. L'option de l'impôt uniforme permettrait

à une famille à un seul revenu avec deux enfants qui touche 40 000 $ de payer 1 801 $ de moins au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, soit une réduction de 72 % par rapport au régime fiscal actuel.

Option 2. Cette option permettrait de remplacer par un régime à deux taux et deux tranches le régime actuel de l'impôt sur le revenu des particuliers qui compte quatre taux et quatre tranches. Selon cette option, les deux taux seraient de 9 % et de 12 %, et le taux de 12 % s'appliquerait à un revenu imposable à partir de 35 000 $. La réduction de l'impôt applicable aux faibles revenus serait maintenue, mais serait réduite de 3 % plutôt que de 5 %, ce qui améliorerait le taux effectif marginal d'imposition pour les personnes à faible revenu. Selon l'option à deux taux, une personne à un seul revenu imposable de 25 000 $ paierait 326 $ de moins, soit une réduction de près de 22 % par rapport au régime actuel.

Résumé des constatations

Dans de nombreuses interventions, il est avancé que les gens du Nouveau-Brunswick paient plus d'impôts sous le régime fiscal actuel par rapport à ceux de la plupart des autres provinces au Canada et se réjouissent d'avoir l'occasion de donner un apport sur les options présentées dans le document de travail. Le comité est informé qu'un impôt uniforme, ou un régime à deux taux, constitue une structure fiscale plus efficace que notre régime actuel. Puisque les deux options permettraient de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick, les interventions favorisent en général les options visant une nouvelle structure fiscale. Cependant, il est déclaré dans certaines interventions que l'établissement d'un régime qui prévoit un impôt uniforme ou une structure à deux taux éloignerait le Nouveau-Brunswick d'un régime équitable. Il est soutenu que le passage à un tel régime conjugué à une augmentation de la TVH pourrait empirer l'inégalité des revenus après imposition et donner lieu à d'importantes réductions nettes de l'impôt pour les personnes les plus à l'aise.

Les personnes en faveur des options croient que celles-ci donneraient aux particuliers davantage de moyens pour prendre en charge leurs dépenses et leurs investissements, et elles amélioreraient la situation économique de la province. De plus, des taux réduits de l'impôt sur le revenu des particuliers devraient servir à inciter les gens à demeurer au Nouveau-Brunswick ou, encore, à y revenir. Toutefois, des personnes avancent que des salaires plus élevés, et non des incitatifs fiscaux, permettraient à la province de retenir davantage de gens qui travaillent, tels que des membres du personnel médical, infirmier et enseignant. Selon une intervention, si le Nouveau-Brunswick appliquait les modifications fiscales proposées dans le document de travail, la province aurait le régime fiscal le plus progressif du Canada, mieux encore que celui de l'Alberta, qui fournirait du travail, garderait les jeunes chez eux et attirerait peut-être même de la main-d'oeuvre au Nouveau-Brunswick.

Le comité entend aussi des interventions qui sont en faveur d'un régime fiscal simplifié, car chaque contribuable devrait pouvoir compléter ses propres déclarations fiscales sans devoir embaucher un expert. Une association d'industries appuie fortement un régime simplifié qui viserait à attirer une main-d'oeuvre qualifiée.

Des personnes appuient dans leurs interventions l'option de l'impôt uniforme, croyant qu'elle est à la fois équitable et égale mais qu'elle conserve tout de même un régime d'impôt progressif. Il est soutenu qu'un taux d'imposition unique est véritablement progressif, étant donné que les particuliers paient davantage en dollars absolus à mesure que leurs revenus augmentent, et qu'il est véritablement égal, car le pourcentage remis au gouvernement est le même pour tout le monde. Au cours de plusieurs audiences publiques, des gens insistent sur l'idée que l'impôt uniforme offrirait à tous le même pourcentage de l'impôt, ce qui découragerait les gens d'essayer de trouver des échappatoires en vue d'économiser. Le comité est aussi encouragé à formuler un taux véritablement unique pour l'impôt sur le revenu des particuliers en supprimant ce qui est appelé la surtaxe furtive sur le revenu élevé.

Un économiste propose l'application d'un impôt véritablement uniforme à toutes les sources de revenu personnel, non seulement à celui tiré d'un emploi, et donne son appui à une augmentation de l'exemption personnelle de base. Une autre intervention fait valoir que l'établissement de l'exemption de base à un taux qui se rapproche d'un revenu vital de base, suivi de l'imposition de tout autre revenu à un taux

uniforme, procurerait des recettes suffisantes à la province. L'impôt serait à la fois progressif et simple, et un taux de 10 % est préféré, faute de quoi un taux de 12 % n'est pas déraisonnable.

Des personnes se demandent si un impôt uniforme est vraiment progressif, puisqu'il semble favoriser les gens à revenu élevé plutôt que ceux à revenu moyen ou faible. Il est avancé qu'un impôt uniforme avantagerait moins les gens à faible revenu et, par conséquent, un régime d'impôt sur le revenu des particuliers à deux taux et une hausse du seuil de faible revenu sont recommandés. Le comité est informé qu'un régime qui comprend un premier taux de 9 % applicable aux revenus inférieurs à 35 000 $ et un deuxième taux de 12 % applicable aux revenus supérieurs à 35 000 $ rendrait le Nouveau-Brunswick attrayant aux personnes qui veulent gagner un revenu et serait plus acceptable pour les gens à revenu faible ou moyen. Toutefois, d'autres personnes favorisent un premier taux moins élevé.

Des gens préconisent aller au-delà de ce qui est proposé pour la réduction d'impôt. Une intervention suggère au comité d'élaborer une stratégie pour attirer au Nouveau-Brunswick des gens qui n'ont pas besoin de vivre où ils travaillent, tels que les auteurs, les experts-conseils, les rédacteurs indépendants et les concepteurs de projets électroniques, en faisant du Nouveau-Brunswick la seule province sans impôt provincial sur le revenu. La mesure permettrait d'attirer aussi les personnes financièrement indépendantes et les personnes à la retraite qui désirent conserver davantage de leur revenu de pension.

Des personnes qui représentent le secteur de la restauration appuient fortement l'idée d'une nouvelle structure fiscale. Bien qu'une option en particulier ne soit pas précisée, il est suggéré que chaque fois que les consommateurs réalisent une économie, les ventes augmentent aux restaurants. Une autre personne qui représente le secteur des affaires constate que d'autres autorités surveillent la situation au Nouveau-Brunswick à l'égard des propositions en matière de fiscalité et envisagent la possibilité de prendre des mesures similaires. Par conséquent, il est important que le gouvernement procède rapidement en vue d'une réforme fiscale.

Recommandations

L'instauration d'un impôt uniforme donne à la province la possibilité d'abandonner le statu quo et de simplifier l'administration et la structure de notre régime fiscal. C'est l'option qu'appuient la plupart des interventions, et une telle option donnerait au Nouveau-Brunswick l'un des taux d'imposition globale sur le revenu des particuliers les plus bas au Canada. Tout nouveau régime fiscal doit aussi accorder une attention toute particulière aux personnes vivant dans la pauvreté et aux familles à faible revenu. Les tableaux 1 et 2 montrent les économies fiscales potentielles pour les gens du Nouveau-Brunswick, selon le document de travail.

En conséquence, le comité recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisage ce qui suit :

- **instaurer un taux d'imposition unique de 10 % sur le revenu des particuliers ;**
- **porter à 12 000 $ le montant personnel de base non remboursable (et le montant pour conjoint) pour les revenus imposables inférieurs à 35 000 $;**
- **continuer d'augmenter les exemptions personnelles de base afin d'aider à lutter contre la pauvreté et à améliorer les incitatifs au travail.**

Tableau 1 : Impôt provincial sur le revenu des particuliers à payer
Impôt uniforme pour un déclarant à un seul revenu

Revenu imposable	N.-B. — 2008	Impôt uniforme de 10 % — 2008	Différence	Pourcentage
15 000 $	65 $	45 $	-20 $	-30,8 %
25 000 $	1 509 $	1 150 $	-359 $	-23,8 %
40 000 $	3 222 $	2 700 $	-522 $	-16,2 %
60 000 $	6 292 $	5 274 $	-1 018 $	-16,2 %
100 000 $	12 884 $	9 724 $	-3 160 $	-24,5 %
140 000 $	19 912 $	13 724 $	-6 188 $	-31,1 %

Nota : Le contribuable est présumé demander le montant personnel, la cotisation d'AE et les cotisations de RPC.

Tableau 2 : Impôt provincial sur le revenu des particuliers à payer
Impôt uniforme pour une famille à un seul revenu avec deux enfants

Revenu imposable	N.-B. — 2008	Impôt uniforme de 10 % — 2008	Différence	Pourcentage
15 000 $	0 $	0 $	0 $	0,0 %
25 000 $	219 $	0 $	-219 $	-100,0 %
40 000 $	2 501 $	700 $	-1 801 $	-72,0 %
60 000 $	5 570 $	3 274 $	-2 296 $	-41,2 %
100 000 $	12 163 $	8 474 $	-3 689 $	-30,3 %
140 000 $	19 190 $	12 924 $	-6 266 $	-32,7 %

Nota : Le contribuable est présumé demander le montant personnel, le montant pour conjoint, le montant pour enfants, la cotisation d'AE et les cotisations de RPC. Les enfants sont présumés avoir moins de 18 ans mais plus de 6 ans.

II. Familles néo-brunswickoises et fiscalité

Le régime fiscal peut jouer un rôle important dans la promotion d'un Nouveau-Brunswick propice à la vie de famille en offrant des avantages fiscaux pour aider à compenser les coûts associés au fait d'élever et d'éduquer des enfants. Le Nouveau-Brunswick offre actuellement des prestations aux familles principalement au moyen de trois crédits d'impôt remboursables : la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, le supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick et la prestation pour personnes âgées à faible revenu du Nouveau-Brunswick. Le document de travail présente trois autres options à envisager pour rendre le Nouveau-Brunswick encore plus propice à la vie de famille.

La première des options serait l'établissement d'un nouveau crédit d'impôt non remboursable pour enfants, qui réduirait l'impôt sur le revenu des particuliers jusqu'à concurrence de 400 $ par enfant et serait offert à toutes les familles, quel que soit le niveau de leur revenu.

La deuxième option serait une prestation universelle pour la garde d'enfants du Nouveau-Brunswick de 50 $ par mois (600 $ par année) pour chaque enfant âgé de moins de six ans. Le montant de la prestation provinciale serait égal à la moitié du montant actuel de la prestation fédérale, soit 1 200 $, ce qui porterait à 1 800 $ la contribution totale. La prestation provinciale serait offerte selon les critères qui s'appliquent à la prestation fédérale actuelle et serait versée à toutes les familles, peu importe leur niveau de revenu.

La troisième option vise à soutenir la création par le gouvernement fédéral du compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et à veiller à ce que les revenus accumulés dans un CELI n'aient pas d'incidence sur les prestations fiscales de la province qui sont fondées sur le revenu.

Résumé des constatations

Les personnes qui disent bien connaître les options présentées dans le document de travail approuvent fortement le crédit d'impôt non remboursable pour enfants et la prestation universelle pour la garde d'enfants. Selon une intervention, la prestation proposée pour la garde d'enfants serait très positive pour les familles à moyen et à faible revenu. De plus, une chambre de commerce appuie la création de comptes d'épargne libres d'impôt, ainsi que d'autres réductions fiscales qui allègent le fardeau financier que portent les familles.

Cependant, des interventions proposent d'utiliser les fonds qui seraient consacrés à la prestation universelle proposée pour la garde d'enfants afin de créer au Nouveau-Brunswick des garderies financées par les deniers publics qui donneraient la préférence aux familles à faible revenu. Il est soutenu que le

Nouveau-Brunswick a besoin de plus de places dans les garderies, surtout pour les enfants âgés de moins de deux ans, car les listes d'attente sont longues. La situation est vue comme un obstacle majeur pour ce qui est d'attirer et de garder de jeunes parents dans la province. Une intervention recommande un appui provincial pour des réformes fiscales au profit des personnes qui établissent et gèrent des services de garde. Une autre personne est du même avis et avance que le financement des garderies publiques contribuerait à la croissance globale de la province.

Une intervention fait valoir que les réformes fiscales devraient tenir compte des loisirs. Il est suggéré, entre autres, de payer davantage d'impôts afin d'appuyer les activités et les sports pour enfants et de réduire le temps consacré à l'ordinateur et à d'autres activités non récréatives. Il est soutenu que les enfants sont les contribuables de demain et qu'ils devront être en bonne santé.

Selon une intervention, si le gouvernement voulait aider les familles, il augmenterait le salaire minimum pour le faire correspondre au coût de la vie. En outre, il est soutenu que les prestations d'aide sociale devraient être augmentées pour aider les familles à faible revenu dans la province. Une personne exhorte le gouvernement à offrir des avantages fiscaux qui aideraient une région qui a subi des pertes d'emploi, comme celles qu'occasionnent les fermetures d'usine.

La Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick déclare que les réformes fiscales proposées doivent tenir compte de l'écart salarial entre les hommes et les femmes. L'intervention suggère que le gouvernement constitue une commission sur l'équité salariale afin de supprimer l'écart. Le comité est aussi informé que l'équité salariale accroîtrait l'assiette fiscale globale ainsi que les dépenses des femmes et de leur famille.

Plusieurs personnes déclarent que l'examen du régime fiscal devrait offrir la possibilité d'appuyer les activités d'organismes bénévoles et sans but lucratif dans la province. Un certain nombre d'options visant à appuyer le bénévolat sont proposées, telles qu'un crédit d'impôt pour compenser les frais engagés dans les activités bénévoles ou un crédit d'impôt général pour les personnes qui consacrent un nombre minimal d'heures au service communautaire.

Un grand nombre de personnes âgées et de leurs représentants comparaissent devant le comité et expriment le désir que la province fournisse d'autres avantages fiscaux aux personnes âgées, en sus de la prestation pour personnes âgées à faible revenu. La suggestion est reprise par la Fédération des citoyens aînés du N.-B., qui recommande un crédit correspondant aux réductions de l'impôt sur le revenu, puisque les personnes âgées ne paient généralement pas d'impôt sur le revenu des particuliers après avoir pris leur retraite. La fédération demande aussi au comité de songer à relever le seuil de faible revenu. Il est en outre signalé que les augmentations proposées des taxes à la consommation toucheraient les personnes âgées en milieu rural. Une personne âgée souligne également que les services funéraires ne devraient pas être imposés.

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick soutient qu'un obstacle important à la croissance économique du Nouveau-Brunswick est le fait que la majorité des investissements de retraite réalisés par des familles du Nouveau-Brunswick ne restent pas dans la province. En conséquence, la commission exhorte le gouvernement à prendre des mesures dans le cadre d'une politique fiscale et d'autres programmes pour aider à réduire l'envolée du capital afin de stimuler la croissance économique.

Recommandations

Un des objectifs de la restructuration du régime fiscal est de rendre la province plus attrayante aux familles. L'établissement d'un crédit d'impôt non remboursable pour enfants et d'une prestation universelle pour la garde d'enfants du Nouveau-Brunswick est certainement un pas dans la bonne direction pour atteindre cet objectif. Il faudrait appuyer l'établissement de comptes d'épargne libres d'impôt et envisager une augmentation du nombre de places dans les garderies pour les enfants âgés de moins de deux ans.

En conséquence, le comité recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisage ce qui suit :

- **établir un crédit d'impôt non remboursable pour enfants afin de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers jusqu'à concurrence de 400 $ par enfant ;**
- **établir une prestation universelle pour la garde d'enfants du Nouveau-Brunswick de 600 $ par année pour chaque enfant âgé de moins de six ans ;**
- **appuyer l'établissement d'un compte d'épargne libre d'impôt ;**
- **augmenter le nombre de places dans les garderies, surtout pour les enfants âgés de moins de deux ans.**

III. Imposition des entreprises

Des gouvernements partout dans le monde ont découvert que, dans la création des impôts pour les entreprises, il faut équilibrer la production de recettes et la nécessité de stimuler l'économie au moyen d'investissements commerciaux et de croissance de l'activité. Toutes choses étant égales par ailleurs, les entreprises choisiront de s'installer à l'endroit qui offre le régime fiscal le plus avantageux. Pour stimuler la croissance économique, il faut que les impôts directs perçus auprès des entreprises aient des effets neutres dans tous les secteurs de l'économie et sur toutes les entreprises, peu importe leur taille.

Ramener le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations du taux actuel de 13 % à un taux se rapprochant du taux de 5 % applicable à la petite entreprise offrirait aux entreprises un plus grand incitatif de croissance et de prospérité et simplifierait l'imposition des entreprises du Nouveau-Brunswick. À mesure qu'elle applique progressivement les réductions du taux de l'impôt général sur le revenu des corporations, la province pourrait envisager de supprimer progressivement les crédits d'impôt actuels visant des industries précises ou des secteurs particuliers de l'économie et d'élaborer des politiques et incitatifs fiscaux dont l'application serait générale.

À l'heure actuelle, le taux provincial de 13 % s'ajoute au taux de 19,5 % de l'impôt fédéral sur le revenu des corporations pour donner un taux global d'impôt sur le revenu des corporations de 32,5 % au Nouveau-Brunswick, soit l'un des taux les plus élevés du Canada. Le gouvernement fédéral a promis de ramener à 15 % le taux d'impôt fédéral sur le revenu des corporations au cours des quatre prochaines années. Il a mis les provinces au défi de ramener à 10 % leur taux général de l'impôt sur le revenu des corporations. Les options suivantes ont fait l'objet de discussions avec les gens du Nouveau-Brunswick.

Selon la première option, le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations serait ramené de 13 % à 10 %, ce qui relèverait le défi fédéral. Le taux combiné du Nouveau-Brunswick (25 %) serait égal à celui de l'Alberta. Toutefois, d'autres provinces pourraient égaliser cette réduction, ce qui laisserait le Nouveau-Brunswick sans avantage concurrentiel. En outre, ce taux, bien que réduit, laisse toujours un écart de cinq points de pourcentage entre le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations et le taux applicable à la petite entreprise, ce qui pourrait constituer un facteur dissuasif pour la croissance de la petite entreprise.

Selon la deuxième option, le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations serait ramené à 7 %, ce qui laisserait un écart de seulement deux points de pourcentage entre le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations et le taux applicable à la petite entreprise. La mesure permettrait de ramener le taux à un niveau inférieur à celui que le gouvernement fédéral a proposé en lançant son défi, et le Nouveau-Brunswick deviendrait un endroit où il serait plus intéressant pour les entreprises de s'établir, d'investir et de prendre de l'expansion.

Selon la troisième option, le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations serait ramené à 5 %, ce qui éliminerait l'écart fiscal entre les grandes et les petites entreprises. Le Nouveau-Brunswick serait hautement compétitif à l'échelle internationale comme endroit propice aux investissements et à l'expansion d'entreprises canadiennes et internationales.

Résumé des constatations

Les options proposées en matière d'imposition des corporations sont très bien accueillies par les intervenants et intervenantes du secteur, qui font valoir que les réformes proposées indiquent très clairement à l'ensemble du pays que le Nouveau-Brunswick est un lieu propice aux affaires. De nombreuses interventions soulignent que le Nouveau-Brunswick a besoin d'un apport de main-d'oeuvre qualifiée et d'emplois mieux rémunérés, car il est constaté que la main-d'oeuvre et les capitaux sont très mobiles. Il est soutenu aussi que l'avenir de la province dépend de sa capacité de faire concurrence au Canada et à l'échelle mondiale sur le plan des entrepreneurs et des entreprises établies. Les politiques fédérales et provinciales en matière d'impôt sur le revenu des corporations sont considérées comme les deux questions les plus cruciales dans le contexte des investissements.

Par contre, selon d'autres interventions, les taux d'imposition ont peu d'effet sur la décision des entreprises de s'installer dans un endroit donné. Selon une intervention en particulier, c'est le coût de la vie peu élevé au Nouveau-Brunswick, assorti de la qualité de ses services et d'une éthique du travail solide, qui attire les gens et les entreprises au Nouveau-Brunswick, et non les réductions d'impôt. Une autre personne avance que le Nouveau-Brunswick serait moins concurrentiel si les mesures proposées en matière d'imposition des corporations étaient prises et demande pourquoi des compagnies rentables, telles que celles dans l'industrie de l'assurance, devraient profiter d'une réduction d'impôt au détriment des contribuables.

Il est souligné par quelques personnes que l'Irlande est maintenant un chef de file en matière de réforme fiscale par suite de sa décision il y a plusieurs années de réduire son taux d'imposition applicable aux entreprises, qui est passé du taux le plus élevé à l'un des plus faibles de l'Union européenne. En plus de donner lieu à de nouveaux investissements, la mesure a permis de stimuler la croissance, de créer des emplois et de produire des recettes additionnelles. Toutefois, selon certaines interventions, l'Irlande a profité de nombreux succès économiques et de son adhésion à l'Union européenne, et les taux d'imposition applicables aux corporations ont eu peu d'effet sur la relocalisation d'entreprises.

La majorité des personnes qui appuient dans leurs interventions les réductions d'impôt pour les corporations croient que la première option, qui prévoit un taux d'imposition de 10 %, n'aurait pas vraiment d'effets importants, étant donné que la plupart des provinces auraient tendance à faire de même. Les deuxième et troisième options sont considérées plus audacieuses et reçoivent l'approbation des gens qui appuient les réductions, même si une personne recommande l'élimination complète de l'impôt sur le revenu des corporations, soutenant que le besoin actuel de croissance du secteur commercial prime largement le besoin d'avoir un impôt sur le revenu.

Des personnes qui représentent des petites entreprises suggèrent que celles-ci devraient recevoir les réductions d'impôt, car la réduction des taux d'imposition applicables aux corporations n'aidera pas les petites entreprises à croître au point de devoir payer de l'impôt sur le revenu des corporations. Le comité entend souvent dire que l'économie est axée sur le grand nombre de petites entreprises qui existent plutôt que sur les quelques grandes corporations. C'est pourquoi il est proposé que les petites entreprises devraient recevoir la réduction d'impôt et qu'elles devraient peut-être payer un taux aussi bas que 0 %, puisque le coût que la province devrait payer ne serait pas important. Une autre suggestion pour aider les petites entreprises est de faire un examen des droits liés aux licences et aux permis. Selon d'autres interventions, le taux d'impôt sur le revenu des corporations et le taux applicable à la petite entreprise devraient être réduits.

Le comité entend plusieurs personnes formuler l'idée d'une abolition progressive des crédits d'impôt visant des industries précises ou des secteurs particuliers de l'économie et de la possibilité d'élaborer

des politiques et incitatifs fiscaux dont l'application serait générale. Plus précisément, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick avance que les incitatifs fiscaux visant à aider les jeunes compagnies à mettre au point et à commercialiser leur produit ou leur service sont plus essentiels que la diminution des taux d'imposition applicables aux corporations. Les réductions des taux d'impôt sur le revenu des corporations sont importantes pour des compagnies qui sont établies et rentables, mais le sont moins pour la personne qui établit une compagnie ou qui investit dans une compagnie en début de croissance. La commission recommande de cibler les programmes d'incitation fiscale pour les compagnies en début de croissance et de les améliorer afin d'accroître la compétitivité du Nouveau-Brunswick, d'augmenter les revenus et de favoriser l'entrepreneuriat. La commission donne deux exemples importants de programmes d'incitation fiscale, soit le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et le crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental. La commission croit que les programmes sont d'une importance capitale pour les compagnies en démarrage et en début de croissance, qui dépendent de l'innovation pour se forger du succès.

D'autres personnes recommandent dans leurs interventions des incitatifs spéciaux visant l'alphabétisation, la main-d'oeuvre, le recyclage professionnel et les programmes d'apprentissage. L'un des incitatifs proposés est un crédit d'impôt pour établir des entreprises à l'extérieur du triangle de Saint John, Moncton et Fredericton. Selon une autre intervention, le crédit d'impôt pour dividendes du Nouveau-Brunswick relatif aux revenus des petites entreprises est si bas qu'il vaut la peine de déménager dans une autre province.

Quelques industries précises font des observations sur les crédits d'impôt qui touchent davantage leurs entreprises. Un groupe encourage l'investissement local en capital de risque afin de promouvoir les investissements dans la province. Il suggère que le gouvernement apporte des changements au crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs en portant le crédit d'impôt provincial de 15 % à 20 % et en portant la limite des investissements annuels admissibles de 5 000 $ à 10 000 $. Il est affirmé que la mesure attirerait davantage d'investissements et rendrait accessible davantage de capital de risque pour les compagnies du Nouveau-Brunswick. Les crédits d'impôt sont jugés efficaces pour attirer des investisseurs à l'étape du démarrage.

D'autres personnes demandent un engagement en vue de bonifier le crédit d'impôt pour production cinématographique du Nouveau-Brunswick en supprimant le plafond de 50 % du coût total de la production, comme le recommandait auparavant Entreprises Nouveau-Brunswick. Le crédit couvre en réalité 20 % des budgets de production. Toutefois, dans d'autres provinces comme la Colombie-Britannique, le Québec, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, jusqu'à 35 % des coûts sont couverts. L'augmentation de la couverture, qui passerait de 20 % à 35 %, offrirait au Nouveau-Brunswick un avantage important et attirerait la main-d'oeuvre décrite dans la stratégie de croissance démographique de la province. Selon des interventions devant le comité, le réinvestissement découlant du crédit d'impôt est souvent dépensé localement et sert à embaucher les membres de l'équipe et à acquérir des produits et du matériel. Il est signalé aussi que les retombées d'un film tourné à Fredericton sont évaluées à 4 millions de dollars et ouvrent la voie à d'autres productions. Une personne déclare que le crédit d'impôt était concurrentiel lorsqu'il a été instauré en 1996, surtout lorsqu'il était assorti du Programme d'investissements en actions et d'un programme de formation novateur. Toutefois, en raison du gel de six mois imposé en 2003, la production a chuté de 55 % cette année-là.

Des personnes qui représentent l'industrie du camionnage demandent des réductions d'impôt et signalent que leur industrie reçoit actuellement peu ou pas de soutien gouvernemental malgré sa forte présence dans la province. Le comité est informé que les coûts de l'équipement sont à la hausse et que les exigences environnementales comprennent des frais supplémentaires pour les camions écologiques. De fait, la nouvelle technologie consomme plus de carburant (à faible teneur en soufre), et les accessoires aérodynamiques pour les véhicules sont dispendieux. En 2010, les règlements seront plus stricts pour les camions. La personne affirme que la taxe sur les pneus avantage seulement le gouvernement et signale que les véhicules tout-terrain et d'autres véhicules récréatifs ne sont pas imposés comme les compagnies

de camionnage. La personne exhorte le comité à mettre l'accent sur le maintien des entreprises plutôt que sur les efforts pour en attirer de nouvelles.

En réponse aux opinions précédentes, une personne affirme qu'une baisse d'impôt pour certains secteurs et une hausse pour d'autres n'est ni efficace ni équitable et elle souscrit à l'idée d'élaborer des politiques et incitatifs fiscaux dont l'application serait générale.

Recommandations

Une réduction de l'impôt sur le revenu des corporations fournit une aide directe aux compagnies et transmet le message aux investisseurs que le Nouveau-Brunswick est un lieu propice aux affaires. Une réduction de trois points de pourcentage du taux actuel de l'impôt sur le revenu des corporations, qui passerait de 13 % à 10 %, permettrait de relever le défi du gouvernement fédéral et donnerait au Nouveau-Brunswick un taux égal à celui de l'Alberta, qui a actuellement le taux provincial général d'impôt sur le revenu des corporations le plus bas au Canada. Toutefois, comme l'ont signalé un grand nombre d'interventions, d'autres provinces pourraient bientôt égaliser cette réduction, ce qui laisserait le Nouveau-Brunswick sans avantage concurrentiel. En outre, ce taux, bien que réduit, laisse toujours un écart de cinq points de pourcentage entre le taux général d'impôt sur le revenu des corporations et le taux applicable à la petite entreprise.

En conséquence, le comité recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisage ce qui suit :

- **dépasser l'objectif de 10 % et, si les finances le permettent, instaurer un taux d'impôt général sur le revenu des corporations de 5 %, égal au taux applicable à la petite entreprise.**

Le comité veut aussi aborder les questions liées au programme du crédit d'impôt pour production cinématographique du Nouveau-Brunswick. Le crédit d'impôt pour production cinématographique du Nouveau-Brunswick ne semble pas compétitif par rapport à ce que prévoient d'autres provinces. L'industrie croissante du film et de l'animation emploie des personnes bien rémunérées et hautement qualifiées au Nouveau-Brunswick, et le crédit d'impôt est essentiel pour assurer la viabilité de l'industrie dans la province. De plus, le renouvellement annuel du programme a une incidence négative sur la prévisibilité du financement pour l'industrie. Le programme actuel vient à échéance le 31 décembre 2008.

En conséquence, le comité recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisage ce qui suit :

- **prendre une décision à long terme relativement au soutien de l'industrie du film et de l'animation et supprimer le plafond de 50 %.**

IV. Taxe sur le carbone

Le plan d'action provincial sur les changements climatiques énonce un engagement à réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre. Il faudra donc changer le mode de vie des gens du Nouveau-Brunswick, qui devront réduire leur utilisation des combustibles qui contribuent au réchauffement planétaire. La perception d'une taxe sur la teneur en carbone des combustibles qui contribuent au réchauffement planétaire serait l'un des moyens possibles de changer le comportement des consommateurs et les pratiques commerciales ainsi que d'encourager les gens à faire des choix plus écologiques. Les fonds provenant de la taxe pourraient appuyer des initiatives environnementales et aider à financer une réduction des impôts sur le revenu des particuliers et des corporations.

Une taxe sur le carbone — en vertu de laquelle un droit serait imposé sur chaque unité d'équivalent en dioxyde de carbone des émissions attribuables à l'utilisation des combustibles telles que le mazout domestique, l'essence, le diesel, le propane, le gaz naturel et le charbon ou à l'exploitation d'autres sources d'énergie — mettrait la province sur une nouvelle voie. Le Nouveau-Brunswick pourrait envisager l'adoption d'une taxe sur le carbone basée sur le modèle de la Colombie-Britannique ou sur celui du Québec. Le modèle de la Colombie-Britannique prévoit une taxe sur l'ensemble des émissions de carbone et des émissions de gaz mesurées en équivalents de dioxyde de carbone. Une telle taxe serait instaurée progressivement au cours de plusieurs années et un crédit serait ajouté pour atténuer les répercussions d'une telle taxe sur les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick.

Au même titre que le crédit accordé en Colombie-Britannique, un crédit du Nouveau-Brunswick pour la taxe relative aux changements climatiques serait versé aux personnes qui obtiennent le crédit fédéral pour la TPS et serait inclus dans le paiement trimestriel du crédit fédéral.

En établissant un crédit automatique, la province veillerait à ce que tous les gens à faible revenu du Nouveau-Brunswick reçoivent une aide financière relativement aux coûts des combustibles. La taxe sur le carbone du Nouveau-Brunswick appuierait les initiatives du Plan d'action sur les changements climatiques et contribuerait au financement des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations, afin que, dans l'ensemble, les changements fiscaux soient neutres sur le plan financier.

Résumé des constatations

Un certain nombre de personnes qui représentent le secteur industriel soumettent au comité des opinions sur les répercussions d'une taxe sur le carbone. Le Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick déclare aux audiences que la taxe sur le carbone proposée est peut-être une bonne idée, mais qu'elle est présentée au mauvais moment. Le conseil présente l'opinion générale selon laquelle une taxe sur le carbone laisserait la province dans une situation non compétitive et soutient que les prix de l'énergie et la hausse du dollar canadien, qui affaiblit les ventes à l'exportation, ont nui aux fabricants. La proposition est largement critiquée par d'autres personnes qui représentent le secteur industriel, selon lesquelles une telle taxe pourrait asséner un coup fatal aux industries qui dépendent d'une forte consommation de combustibles fossiles.

De nombreux représentants et représentantes du secteur industriel font valoir qu'Énergie NB serait obligée de répercuter sur la clientèle les coûts d'une taxe sur le carbone, puisque le service provincial d'électricité produit environ 5,7 millions de tonnes de gaz à effet de serre, soit les plus fortes émissions produites par une seule corporation au Nouveau-Brunswick. Un thème cerné dans les interventions d'entreprises est le fait que l'escalade des coûts de l'énergie touche les entreprises locales. Une personne qui représente le secteur de la restauration estime que les restaurants consomment cinq fois plus d'énergie que les locaux moyens pour commerce de détail et seraient fortement touchés par une taxe sur le carbone.

Selon des personnes qui représentent l'industrie du camionnage, l'instauration d'une taxe sur le carbone pourrait mettre les compagnies de camionnage dans une position nettement défavorable et nuire aux compagnies qui essaient de survivre. Il est avancé que les coûts du carburant ont augmenté de façon importante, ce qui en fait la dépense la plus importante, dépassant même la main-d'oeuvre. Le comité est informé que trois des dix plus grandes compagnies de camionnage du Canada sont situées au Nouveau-Brunswick. Les comtés de Carleton et de Victoria comptent le plus grand nombre de compagnies de camionnage par habitant en Amérique du Nord. Il est avancé que l'instauration d'une taxe sur le carbone augmenterait les coûts pour une industrie qui a une marge bénéficiaire de 3 %.

Une personne maintient qu'une taxe sur le carbone aurait une incidence négative sur le secteur forestier, puisque la nécessité de réduire les émissions pourrait entraîner la fermeture d'autres usines.

Un certain nombre de personnes qui ne représentent pas les industries critiquent aussi la proposition d'une taxe sur le carbone, la décrivant comme une rafle fiscale. Le Conservation Council of New Brunswick décrit la taxe sur le carbone comme une taxe qui vise à produire des recettes plutôt qu'à

modifier les habitudes écologiques. Une personne se préoccupe des coûts de l'énergie, qui augmentent déjà, et de leur effet sur les consommateurs et consommatrices ainsi que sur les méthodes de production et de distribution.

Il est demandé au comité d'examiner les répercussions fiscales pour la population des régions principalement rurales, en particulier celles liées aux coûts du carburant. Dans ces régions, les allers-retours quotidiens sont considérables, tout comme les dépenses qui en résultent, et il est soutenu que les réformes devraient offrir un allégement fiscal dans de telles circonstances.

Des personnes maintiennent qu'une taxe sur le carbone serait une autre mesure pour inciter les touristes américains à rester chez eux et augmenter le nombre de gens du Nouveau-Brunswick qui achètent leur essence du côté américain. Selon une autre personne, conduire un véhicule est maintenant un luxe, ce qui a réduit sévèrement la capacité de lancer et de promouvoir une entreprise.

Les personnes âgées se préoccupent particulièrement des conséquences d'une taxe sur le carbone. Une personne signale au comité qu'un parent âgé paie le mazout domestique 305 $ par mois et que l'ajout de nouvelles taxes pourrait l'empêcher de rester chez lui. Il faut signaler que seulement quelques personnes font des observations sur la possibilité d'offrir un crédit du Nouveau-Brunswick pour la taxe relative aux changements climatiques afin d'atténuer l'effet sur les personnes à faible revenu d'une taxe sur le carbone.

Plusieurs interventions portent sur des préoccupations selon lesquelles les recettes provenant d'une taxe sur le carbone ne serviraient pas uniquement à traiter des questions environnementales et, si la taxe est conjuguée à la TVH sur la consommation d'énergie, les gens ne pourraient pas se permettre de la payer. Dans d'autres interventions du genre, des personnes mettent en doute la validité du modèle qui vise la neutralité sur le plan des recettes, car elles croient que, du point de vue du gouvernement, il s'agit bien d'une question de neutralité sur le plan des recettes, alors que, pour les contribuables, il s'agit d'une question de dépenses. Selon une intervention, toute proposition raisonnable de taxe sur le carbone devrait faire l'objet d'une analyse approfondie avant la mise en application.

Au lieu d'une taxe sur le carbone, un grand nombre d'interventions prônent de plus forts incitatifs pour des projets liés à l'énergie solaire, géothermique et éolienne. Plusieurs entreprises encouragent aussi le comité à augmenter les crédits d'impôt et les incitatifs pour l'utilisation d'énergies de remplacement, telles que les bio-carburants, et de panneaux solaires ainsi que pour des projets de rattrapage et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Selon une autre intervention, l'imposition d'une taxe sur le carbone n'est pas la voie à suivre ; une telle démarche montre que le gouvernement est incapable de tenir tête aux multinationales et de les surveiller, ce qui laisse entendre qu'il est plus facile de convaincre l'électorat qu'un problème se pose et de lui demander d'être plus sensible aux questions environnementales que de changer les pratiques des puissantes multinationales. Selon l'intervention en question, les compagnies qui extraient le pétrole enfoui sous terre et le raffinent jouissent de profits énormes. La personne exhorte le gouvernement à canaliser ses recettes fiscales de façon à financer l'énergie marémotrice et d'autres méthodes de production d'énergie propre. De telles formes d'énergie pourraient être perfectionnées et exploitées à grande échelle, ce qui permettrait au Nouveau-Brunswick de devenir un chef de file en la matière.

Il faut souligner qu'une des interventions devant le comité appuie la vision controversée selon laquelle il n'y a simplement pas de crise climatique. Il est avancé que le gaz carbonique (CO_2) a un effet négligeable sur le climat et sur le programme climatique, et que la taxe sur le carbone, en plus d'être inutile, entraînera des répercussions négatives sur l'économie.

Bien que le comité reçoive de nombreux commentaires négatifs à propos de la proposition d'une taxe sur le carbone, des personnes sont favorables à l'initiative. Selon des interventions, une taxe sur le carbone contribuerait à rendre l'économie plus efficace et novatrice et devrait être traitée différemment des autres taxes, puisqu'elle donne la possibilité de transformer l'économie au lieu de permettre simplement au gouvernement de percevoir des recettes. D'autres personnes croient aussi que la taxe sur le carbone est

novatrice, mais font observer qu'il faut une analyse approfondie pour veiller à ce que sa mise en oeuvre favorise plus l'environnement qu'elle ne pénalise des secteurs de l'économie.

Des intervenants et intervenantes affirment que la Suède, qui a instauré une taxe sur le carbone en 1991, est maintenant le pays le plus riche de l'Europe par habitant. Selon une intervention, le Nouveau-Brunswick a besoin d'un meilleur régime que le modèle de taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique, qui représenterait un coût important pour les municipalités et la population. Selon une autre intervention, la province devrait se joindre au Québec et à l'Ontario en instaurant un programme qui ressemblerait à un projet de plafonnement et d'échange de droits d'émission. La personne demande que des taxes sur le carbone soient aussi imposées à l'échelle fédérale. Une autre personne recommande d'intégrer la taxe sur le carbone à la TVH et avance que, étant donné que l'essence est un produit essentiel, les gens continueront d'en consommer peu importe les augmentations du prix.

Une personne propose que la taxe sur le carbone soit assortie d'un fonds pour les propriétaires qui adaptent leurs structures et leurs entreprises afin d'accroître leur efficacité énergétique au moyen de technologies solaire et géothermique. La personne se demande si les sous-produits de la coupe à blanc sont utilisés de façon efficace pour la production d'énergie de la biomasse. Dans la même veine, il est suggéré dans une intervention que les recettes provenant de la taxe sur le carbone soient directement affectées à des initiatives visant les énergies de remplacement, comme l'énergie marémotrice ou l'énergie éolienne. Il est soutenu que les biocombustibles ne sont pas une bonne solution à long terme en raison des pressions à la hausse qu'ils exercent déjà sur les prix des aliments.

Il est proposé que, si une taxe sur le carbone est instaurée au Nouveau-Brunswick, elle devrait s'appliquer uniquement aux grands émetteurs et toutes les recettes provenant de la taxe devraient être consacrées directement aux initiatives visant la réduction des émissions de carbone. Pareillement, une autre personne appuie la taxe sur le carbone dans son intervention et souligne que les gens les plus riches du Canada laissent une empreinte écologique 2,5 fois plus grande que celle des gens les plus pauvres du Canada et qu'il serait donc raisonnable que le groupe paie une taxe 2,5 fois plus élevée. Les recettes provenant des personnes à revenu élevé devraient être affectées immédiatement aux initiatives d'amélioration environnementale. La même personne ajoute qu'aucun régime fiscal, aussi bon soit-il, ne compensera l'image négative créée par une économie axée sur le déboisement, l'extraction de ressources et l'exploitation de sources d'énergie polluantes.

Une autre intervention propose l'instauration du régime de l'écologisation de la fiscalité. Dans le cadre d'un tel régime, les mesures visant l'emballage et les combustibles en Europe et les cigarettes au Canada sont déjà prises. L'écologisation de la fiscalité consiste à imposer une taxe sur les activités nuisibles, comme des activités polluantes, ainsi qu'à subventionner des activités avantageuses, afin que les choix économiques reflètent le coût réel pour la population et pour l'environnement.

Le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick est souligné par quelques personnes, mais, selon certaines, la province a du retard par rapport à d'autres compétences pour ce qui est de l'élaboration d'un plan efficace en matière d'innovation environnementale. Une personne signale que les services d'électricité utilisent toujours un plan de tarif résidentiel selon lequel plus la consommation est grande, plus le prix au kilowattheure est bas, ce qui ne semble pas favoriser l'efficacité énergétique.

Pendant la discussion sur la proposition d'une taxe sur le carbone, il est aussi demandé au comité de diminuer la taxe sur le diesel pour que le coût du transport des marchandises soit concurrentiel. Il est jugé que les trains pourraient faire un retour, et un grand nombre de personnes encouragent la production locale plutôt que l'importation qui est coûteuse en carburant. D'autres personnes proposent d'augmenter les droits liés aux embarcations de plaisance, aux voitures et aux voyages à l'étranger. Une municipalité en faveur de la taxe sur le carbone demande que les effets négatifs pour les usagers du transport en commun soient évités.

Recommandations

La taxe sur le carbone qui est proposée pour le Nouveau-Brunswick suscite le plus de discussions pendant les audiences du comité. Le consensus qui ressort des consultations est que l'instauration d'une telle taxe pourrait grandement désavantager le Nouveau-Brunswick sur le plan de la concurrence. Il faut distinguer le Nouveau-Brunswick des provinces qui ont récemment instauré une taxe sur le carbone, soit la Colombie-Britannique et le Québec, en raison de notre forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles pour la production de l'électricité. Au Nouveau-Brunswick, 58 % des sources d'électricité seraient assujetties à la taxe sur le carbone, tandis que seulement 10 % et 1 % des sources d'électricité en Colombie-Britannique et au Québec, respectivement, le seraient en raison de leur importante production hydroélectrique. En outre, au Nouveau-Brunswick, au moins 75 % des exportations sont produites par des industries énergivores, telles que la foresterie et le raffinage.

Cela dit, de nombreuses personnes conviennent que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit favoriser la conservation de l'énergie et le recours accru aux sources d'énergie renouvelable.

En conséquence, le comité recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisage ce qui suit :

- **ne pas instaurer une taxe sur le carbone telle qu'elle est décrite dans le document de travail ;**
- **faire une étude plus approfondie sur des initiatives fiscales visant à appuyer le plan d'action provincial sur les changements climatiques ;**
- **prendre des mesures visant à appuyer la conservation de l'énergie et le développement de technologies vertes, dans l'intérêt des consommateurs et afin de créer un nouveau secteur économique.**

V. Taxe de vente harmonisée

Selon le document de travail, des changements de la TVH contribueront à l'atteinte d'un équilibre qui fera en sorte que le régime fiscal favorise activement l'épargne personnelle, les investissements commerciaux, la croissance économique et la création d'emplois, tout en instaurant une structure qui demeure neutre sur le plan financier. Le régime fiscal de la province est trop axé actuellement sur l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations. Rééquilibrer le régime fiscal en l'orientant vers des taxes à la consommation serait plus équitable et avantagerait les personnes qui consomment moins et économisent davantage. Une taxe à la consommation moins élevée avantage les personnes qui consomment davantage. Les contribuables disposeraient ainsi de plus de pouvoirs pour décider de la manière de dépenser, d'investir et d'économiser leur propre argent.

Afin de pouvoir réduire l'impôt des particuliers et des corporations, le document de travail propose d'augmenter de deux points de pourcentage la partie provinciale de la TVH, pour la faire passer du taux actuel de 8 % à un taux de 10 %. Le taux mixte de la TVH au Nouveau-Brunswick passerait ainsi à 15 %, taux qui était en vigueur il y a deux ans.

Résumé des constatations

Le comité entend un grand nombre d'interventions sur la question d'une augmentation de deux points de pourcentage de la TVH. Certaines personnes appuient l'augmentation, alors que d'autres s'y opposent. Les personnes en faveur de la proposition soutiennent que payer la taxe ne serait pas trop onéreux vu les réductions comparables de l'impôt sur le revenu des particuliers et la croissance économique résultant des autres options présentées dans le document de travail.

Plusieurs personnes appuient l'augmentation de la TVH en tant que moyen pour payer des services vitaux tels que les soins de santé et l'éducation. Il est reconnu que les coûts de mise en oeuvre et de gestion de l'augmentation marginale seraient minimes. Une personne souligne que les gens de l'Irlande paient de 20 % à 25 % en taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre d'un régime qui prévoit des impôts moins élevés sur le revenu des particuliers et des corporations. Par conséquent, une TVH de 15 % devrait être acceptable. La TVH est considérée comme une manière efficace et prévisible de produire des recettes.

Quelques interventions font remarquer que le fait de payer la TVH au même taux qu'il y a deux ans ne devrait pas présenter de grand défi budgétaire à la plupart des personnes, étant donné le court intervalle de temps écoulé. Selon certaines personnes, la réduction de la TPS fédérale crée un espace fiscal favorable à une augmentation de la TVH. En outre, le comité entend dire que même une augmentation de trois points de pourcentage de la TVH peut être acceptable si l'impôt sur le revenu des particuliers est réduit et les dépenses gouvernementales sont soumises à des contrôles plus rigoureux.

Une intervention en faveur de l'augmentation fait valoir que les recettes additionnelles au titre de la TVH devraient être réaffectées aux administrations locales afin d'aider à la prestation des services. La nécessité à Saint John de fonds pour remplacer des tuyaux d'adduction d'eau en bois est citée comme exemple. En conclusion, l'intervention soutient que de tels investissements dans l'infrastructure seraient renforcés grâce à des augmentations de la TVH.

Des personnes appuient l'augmentation, mais demandent certaines exemptions. Dans une intervention, une exemption est demandée sur la vente de tous les produits cultivés ou fabriqués au Nouveau-Brunswick, sur l'hébergement payé et utilisé par des visiteurs au Nouveau-Brunswick et sur les biens matériels achetés au Nouveau-Brunswick et exportés par des visiteurs. De nombreuses autres exemptions sont demandées par des personnes et par des groupes d'intérêts.

Les personnes qui s'opposent à l'augmentation de la taxe avancent qu'il s'agit d'une simple rafle fiscale de la part du gouvernement. Selon des interventions, moins d'argent est dépensé dans la province déjà, car les consommateurs et consommatrices achètent des articles de luxe de l'autre côté de la frontière, et une augmentation des taxes à la consommation renforcerait une telle activité.

De nombreuses personnes se demandent si les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et les augmentations des taxes à la consommation auraient vraiment des effets neutres sur les recettes. Il est avancé que les taxes supplémentaires sur des produits et des services tels que le téléphone, le mazout, la câblodiffusion et les articles ménagers d'usage courant auraient des effets plus importants que toute économie au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Des personnes qui représentent le secteur de la restauration expriment la préoccupation selon laquelle leur industrie sera à un plus grand désavantage par rapport aux grandes épiceries si la réduction de l'impôt sur le revenu des corporations et l'augmentation de la TVH entrent en vigueur. Puisque les articles d'épicerie sont exempts de taxe et que les mêmes articles dans un restaurant seraient maintenant assujettis à une taxe de 15 %, les gens auraient peut-être moins tendance à dépenser leur argent au restaurant. De plus, il est avancé qu'une augmentation de la TVH réduirait le revenu disponible et diminuerait peut-être le nombre d'emplois dans les restaurants de la province.

Selon une intervention du secteur touristique, le tourisme dépend des dépenses liées au revenu disponible. Les touristes décident où rester et où payer des taxes ; ainsi, une augmentation de la TVH ne serait pas concurrentielle avec les autres provinces et découragerait les touristes de rester au Nouveau-Brunswick. Il est signalé que des provinces perçoivent une taxe auprès des visiteurs, ce qui leur permet de développer davantage de produits et de promotions. Selon des interventions, il est aussi prévu qu'une augmentation de la TVH placerait les terrains de camping dans une situation précaire.

Des personnes représentant des municipalités signalent qu'une augmentation de deux points de pourcentage ferait accroître les coûts nets des municipalités liés à la TVH. Il est avancé qu'un tel transfert des coûts, de la province aux contribuables municipaux, justifierait une remise de la TVH aux municipalités.

Selon des interventions, les effets combinés de la hausse de la TVH et de l'instauration d'une taxe sur le carbone seraient pénibles pour les personnes à faible revenu. D'autres personnes proposent la mise en oeuvre de crédits d'impôt à l'intention des personnes à faible revenu pour faire contrepoids à une augmentation des taxes à la consommation. Le comité entend souvent dire qu'il faudrait exempter les personnes âgées des taxes à la consommation pour leur permettre de demeurer au-dessus du seuil de la pauvreté. Il est proposé que les personnes âgées qui se chauffent au mazout ne paient absolument aucune taxe.

Plusieurs personnes cernent d'autres options pour remplacer une augmentation de la TVH. Le gouvernement est encouragé à réduire le double emploi et les dépenses. Des personnes proposent une autre augmentation de la taxe sur le tabac. D'autres invitent le comité à examiner la possibilité d'instaurer le péage routier afin de produire des recettes et d'améliorer les routes. Des personnes donnent des exemples de péage efficace et accepté dans d'autres provinces et États. Selon une autre intervention, une collaboration avec d'autres provinces de l'Atlantique en vue d'harmoniser l'imposition et de réaliser des gains d'efficience à l'échelle régionale serait plus avantageuse qu'une augmentation de la TVH. Une personne propose d'imposer une taxe additionnelle de deux points de pourcentage sur des aliments et produits nocifs pour la santé. Il est affirmé que les gens connaissent les effets nocifs de certains produits et qu'ils devraient payer pour le fardeau qu'ils imposent à notre système de soins de santé.

Recommandations

Les options visant la restructuration de notre régime fiscal sont très limitées si nous n'avons pas d'autre source de recettes. La question est de savoir si les taxes à la consommation sont une meilleure solution que les impôts sur le revenu, car une augmentation des taxes à la consommation est un élément de la stratégie visant à compenser au moins en partie les pertes de recettes qu'entraîneraient les réductions proposées des taux d'impôts sur le revenu des particuliers et des corporations.

Les taxes à la consommation ont une application plus générale à la population et offrent aux contribuables un plus grand pouvoir décisionnel quant aux dépenses. Une augmentation de la taxe de vente harmonisée au Nouveau-Brunswick n'entraînerait pas de coûts d'observation additionnels. Toutefois, il faut assurer suffisamment de protection aux personnes à faible revenu et aux personnes âgées, car elles consacrent un plus grand pourcentage de leurs revenus aux produits taxables.

En conséquence, le comité recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisage ce qui suit :

- **augmenter la TVH afin d'aider à compenser les réductions recommandées des taux d'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations ;**
- **mettre en oeuvre un programme de remise de la TVH qui ressemblerait au programme fédéral de remise de la TPS, afin de remettre le montant ajouté à la TVH aux personnes à faible revenu ou à revenu fixe.**

VI. Impôt foncier

Au Nouveau-Brunswick, il existe deux niveaux d'impôt foncier (provincial et municipal ou local) ainsi que deux catégories de biens (résidentiels et non résidentiels). Les biens résidentiels sont en outre sous-classés en ceux qui sont occupés par le propriétaire et ceux qui ne le sont pas, y compris les biens tels que les chalets et les appartements. L'actuel taux provincial d'impôt foncier applicable aux biens résidentiels est de 1,50 $ par tranche de 100 $ d'évaluation. Les biens résidentiels d'un propriétaire-occupant donnent droit à un crédit applicable à l'impôt provincial, ce qui se traduit par un taux d'imposition foncière provincial de zéro. Toutefois, les biens résidentiels de propriétaires-occupants situés à l'extérieur d'une municipalité, c'est-à-dire dans les districts de services locaux (DSL) et les communautés rurales, sont

assujettis à un taux spécial de 0,65 $ par tranche de 100 $ d'évaluation. Tous les biens résidentiels sont aussi assujettis à des impôts fonciers municipaux ou locaux. Les taux d'impôt foncier municipaux ou locaux sont établis pour financer la prestation des services locaux. Les biens non résidentiels sont actuellement imposés au taux provincial de 2,25 $ par tranche de 100 $ d'évaluation. Les taux d'imposition municipaux ou locaux applicables aux biens non résidentiels sont fixés à 1,5 fois le taux résidentiel correspondant.

Des défis clés ressortent de l'examen du régime d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick : le traitement fiscal différentiel pour les biens résidentiels et non résidentiels ; le traitement fiscal différentiel pour les biens résidentiels occupés par le propriétaire et non occupés par le propriétaire ; l'inégalité de l'application du taux de 0,65 $ par tranche de 100 $ d'évaluation dans les DSL ; la montée en flèche des évaluations et les évaluations constamment croissantes qui augmentent l'impôt foncier avec le temps. Le document de travail présente des solutions possibles à ces questions.

Une solution possible consiste à réduire le taux provincial applicable aux biens non résidentiels, qui passerait de 2,25 $ à 1,50 $ par tranche de 100 $ d'évaluation. La mesure supprimerait le traitement fiscal différentiel actuel pour les biens résidentiels et non résidentiels dans la province. Une deuxième solution consiste à supprimer le taux provincial résidentiel de 1,50 $. Une telle mesure supprimerait le traitement fiscal différentiel pour les biens résidentiels occupés par le propriétaire et non occupés par le propriétaire et permettrait de s'attaquer au taux élevé d'imposition dans le secteur des appartements. Une troisième possibilité propose d'étendre l'application du taux d'imposition de 0,65 $ à tous les genres de biens dans les DSL.

Parmi des solutions possibles pour remédier aux préoccupations liées à l'augmentation des évaluations foncières serait l'établissement d'une valeur d'évaluation basée sur une moyenne de trois ans et d'un mécanisme correcteur, ce qui améliorerait l'obligation du gouvernement de rendre compte et de faire preuve de transparence en ce qui concerne les dépenses publiques.

Résumé des constatations

Au cours des consultations publiques, des opinions vraiment aux deux pôles sont présentées par des représentants de municipalités et de régions rurales. De nombreuses opinions portent sur le régime d'impôt foncier au Nouveau-Brunswick relativement aux municipalités et aux secteurs non constitués, plus précisément, sur la façon dont les collectivités sont financées et dont les coûts de prestation des services locaux dans ces secteurs non constitués sont déterminés. Le comité veut signaler que le commissaire chargé d'examiner l'avenir de la gouvernance locale étudie actuellement de telles questions, qui sont en dehors de la mission du comité. De plus, de nombreuses personnes refusent de se prononcer sur les questions d'impôt foncier avant la publication du rapport du commissaire. Cela dit, les opinions sont résumées ci-après.

De nombreux représentants de villes et de grandes villes s'adressent au comité. Une municipalité signale que les administrations municipales comptent sur l'impôt foncier pour payer les services et que toutes les municipalités devraient être consultées sur tout changement à apporter au régime fiscal actuel. Une association de municipalités appuie de nombreuses idées énoncées dans le document de travail mais affirme que, si les coûts sont simplement transférés de la province aux municipalités, les mêmes contribuables paieront vraisemblablement la note, et ce, pas nécessairement de manière équitable.

Selon une municipalité, les réformes proposées ne rendraient pas les grandes villes autosuffisantes. Il est signalé au comité que des modifications des taux d'imposition foncière peuvent nuire au flux des rentrées des municipalités.

Des personnes offrent leurs propositions pour accroître les recettes des municipalités. Une intervention propose un impôt spécial applicable à toute la population dans un rayon de 50 km des grandes villes, à transférer à celles-ci. Il est soutenu que la mesure équilibrerait mieux les coûts des services que supportent les personnes qui y recourent. Par exemple, il est signalé que le taux d'imposition à Rothesay

est de 1,25 $ par tranche de 100 $ d'évaluation, alors que les gens de Saint John paient 1,80 $ par tranche de 100 $ d'évaluation. Toutefois, les gens de Rothesay se rendent souvent à la grande ville et se servent des services et des infrastructures telles que les rues, les théâtres et les installations sportives, dont le coût est supporté entièrement par la population de la grande ville. Il faudrait donc tenir compte des zones suburbaines entourant la ville pour ce qui est de supporter l'infrastructure de cette ville. Le comité entend des interventions de personnes des régions rurales qui sont ouvertes à l'idée de payer un supplément pour aider à la construction de certaines installations municipales.

Une personne avance que la province subventionne actuellement les DSL et soutient fortement que ceux-ci devraient être soumis au même taux d'imposition que les municipalités, tandis que, selon une autre personne, il n'existe aucun lien direct entre le taux de 0,65 $ et le coût des services fournis. Il est soutenu que les personnes des régions rurales devraient payer moins d'impôts parce qu'elles nécessitent moins de services. Une personne soutient que les services de police sont essentiellement inexistants dans les régions rurales. Il est aussi signalé que la plupart des services d'incendie des régions rurales comptent sur des bénévoles et qu'ils ne disposent pas d'un personnel à temps plein comme les municipalités.

De nombreux représentants de régions rurales et de districts de services locaux demandent une évaluation complète de tous les taux d'imposition des municipalités et des DSL afin de déterminer quels services sont dispensés à des taux particuliers. Il est proposé de procéder à la comparaison des taux d'impôt foncier parmi les municipalités, ou entre une municipalité et un DSL, selon chaque service offert. Il est avancé qu'une solution uniforme pour les secteurs non constitués en municipalités n'est pas équitable, étant donné que chaque région rurale du Nouveau-Brunswick est unique.

Pour ce qui est de ramener le taux provincial applicable aux biens non résidentiels de 2,25 $ à 1,50 $ par tranche de 100 $ d'évaluation, un grand nombre de personnes avancent qu'il est injuste que la province et les municipalités appliquent aux biens non résidentiels un taux supérieur de 50 % du taux applicable aux biens non résidentiels. Il est avancé qu'une telle pratique augmente arbitrairement l'assiette d'évaluation et n'est pas transparente. Un grand nombre de personnes recommandent que tous les propriétaires fonciers paient leur juste part selon les services fournis, soutenant que l'impôt foncier des entreprises subventionne les biens résidentiels. Les biens de valeurs égales devraient être soumis au même taux d'imposition. Il faut souligner que, selon une personne, l'impôt foncier n'influe pas beaucoup sur la capacité d'attirer des entreprises ; la réduction ne serait donc pas avantageuse à cet égard.

Selon de nombreuses interventions, les municipalités ont besoin de plus de recettes pour dispenser les services nécessaires à leur population, et tout changement apporté au taux d'imposition applicable aux biens résidentiels et non résidentiels toucherait les résultats financiers des municipalités.

Quant à la question de supprimer le taux provincial de 1,50 $ applicable aux biens résidentiels et d'éliminer ainsi le traitement fiscal différentiel pour les biens résidentiels qui sont occupés par le propriétaire et ceux qui ne le sont pas, le comité entend un grand nombre d'interventions de la part de propriétaires d'immeubles résidentiels qu'ils gèrent dans la province. Il est avancé que, sous le régime actuel, les propriétaires d'immeubles résidentiels sont imposés injustement, avec comme résultat des loyers plus élevés pour les locataires. Des personnes avancent que l'impôt foncier provincial du Nouveau-Brunswick vient au deuxième rang parmi les plus élevés du Canada. Le comité est informé que les taxes et les impôts comptent pour 50 % des frais généraux, qui comprennent d'autres éléments comme le chauffage et l'entretien.

Une personne avance que les locataires de la province paient un mois de loyer de plus par année que ceux des autres provinces et approuve l'idée d'éliminer le taux d'imposition différentiel applicable aux biens locatifs. Il est signalé que, chaque année, de 600 $ à 900 $ de plus en impôts sont perçus sur les immeubles résidentiels, en sus des impôts municipaux. Le comité est aussi informé que les locataires comptent pour le tiers de la population de la province (250 000 personnes) et que l'impôt supplémentaire baisse leur niveau de vie. Les logements à loyer modique sont jugés trop dispendieux pour un grand nombre de personnes au Nouveau-Brunswick. Une personne avance que l'abolition de l'impôt supplémentaire sur les biens locatifs pourrait donner lieu à la construction de davantage de logements collectifs, ce qui résoudrait dans une certaine mesure la question de l'étalement urbain et du coût élevé des services qui y est lié.

Des personnes qui représentent les propriétaires d'immeubles résidentiels et les propriétaires fonciers soutiennent qu'elles collaboreraient avec le gouvernement pour faire en sorte que les économies découlant des réductions fiscales soient transmises aux locataires au moyen de réductions de loyer ou d'améliorations apportées aux biens. Selon plusieurs interventions, il faudra des incitatifs très puissants pour récompenser les propriétaires qui améliorent leurs immeubles résidentiels et leurs biens en général. Une autre personne, qui demande que le gouvernement veille à ce que toute économie réalisée grâce à la réforme du régime d'impôt foncier soit transférée aux locataires, propose que le bureau du médiateur des loyers soit chargé de l'application.

Des personnes qui n'occupent leur bien résidentiel que pendant une partie de l'année font aussi des interventions auprès du comité. Selon une intervention, le gouvernement devrait canaliser ses efforts pour inciter plus de personnes à acheter des maisons d'été dans la province. Il est signalé que, depuis la fin des années 1800, Saint Andrews mise beaucoup sur les personnes qui n'y résident pas en permanence pour restaurer, acheter et construire des maisons, ce qui injecte de l'argent dans tous les secteurs de l'économie locale et provinciale. La personne déclare que les impôts actuels sont prohibitifs pour les estivants qui ne bénéficient pas du système scolaire ou du même niveau de services locaux que les gens de l'endroit.

Une autre personne convient que les gens qui ont une maison d'été ou une résidence secondaire dans la province finiront probablement par y demeurer à plein temps. Entre-temps, ils amènent des amis et de la famille dans la province, ce qui est favorable au tourisme et à la perception de taxes et d'impôts. Cela permet aussi aux gens de mieux connaître la province et incite un plus grand nombre d'entre eux à venir vivre au Nouveau-Brunswick. Le comité entend aussi des personnes qui s'opposent à toute réduction de l'impôt pour les propriétaires de biens de luxe, tels que des chalets.

Pour ce qui est de la question d'étendre l'application du taux de 0,65 $ à tous les genres de biens dans les DSL, le comité entend de nombreuses personnes qui appuient la proposition. Une organisation syndicale appuie la proposition d'étendre l'application du taux dans les DSL aux biens non occupés par leurs propriétaires et aux biens non résidentiels. Il est signalé au comité qu'il n'y aucune raison pour que les gens qui habitent à l'extérieur des municipalités bénéficient de taux d'imposition provinciaux distincts et moins élevés que ceux appliqués aux gens qui habitent à l'intérieur.

Quant à la question de l'augmentation des évaluations foncières et de la proposition d'établir une valeur d'évaluation basée sur une moyenne de trois ans, plusieurs personnes déclarent qu'une moyenne de trois ans est une solution raisonnable, puisque cela réduirait la possibilité d'importantes augmentations fiscales annuelles. L'impôt foncier et les évaluations préoccupent les personnes âgées qui ont remboursé l'hypothèque et qui ont un revenu fixe.

De nombreuses personnes âgées déclarent qu'elles sont aux prises avec la hausse de l'évaluation foncière de leur maison et certaines laissent entendre qu'elles déménageraient dans un appartement si les évaluations continuaient d'augmenter au rythme actuel. Il est demandé au comité d'envisager la possibilité d'un crédit d'impôt plafonné applicable aux résidences selon l'évaluation foncière globale.

Le comité est informé que l'impôt foncier ne devrait pas être fondé sur la valeur du bien, mais sur la valeur des services. Une personne propose qu'il faudrait calculer le coût par résidence des services, tenir compte du montant dans l'établissement du taux d'imposition et ajouter une autre somme qui servirait d'assurance contre les dépenses imprévues. Il est avancé que, vraisemblablement, le coût est le même pour déneiger ou asphalter une rue bordée de logements à prix modiques qu'une rue bordée de maisons chères.

Selon certaines interventions, les impôts fonciers ne favorisent ni l'aménagement immobilier ni l'amélioration des biens et servent plutôt à pénaliser les gens qui apportent des améliorations. Selon une intervention, le coût de l'aménagement et de l'entretien d'un terrain de golf peut s'élever à 600 000 $ par année, et plus l'investissement dans le terrain est grand, plus l'évaluation foncière monte. Un régime axé sur la valeur est recommandé. En outre, des promoteurs critiquent le régime actuel d'impôt foncier qui, selon eux, pénalise les gens qui apportent des améliorations aux biens. Ces promoteurs appuient les réformes fiscales qui favorisent l'utilisation efficace des terres et qui prévoient un taux moins élevé pour

les exploitations agricoles et les terrains boisés. Un autre objet est de favoriser la plantation de végétation en modifiant le taux d'imposition appliqué aux terres couvertes. À titre d'exemple, le taux d'imposition applicable à un garage de stationnement serait réduit si assez de végétation était plantée sur les lieux.

Il est proposé dans des interventions que le comité envisage de permettre à d'autres organismes de bienfaisance ou sans but lucratif qui sont propriétaires et exploitants de leurs bâtiments d'être admissibles à des exemptions d'impôt foncier. Il est soutenu que certains abris pour les animaux bénéficient d'une telle exemption.

Recommandations

L'impôt foncier est décrit par de nombreuses personnes comme dégressif et souvent appliqué de façon inéquitable. Le commissaire chargé d'examiner l'avenir de la gouvernance locale se prononcera sur un grand nombre des questions qui touchent l'impôt foncier et qui préoccupaient des personnes. Le comité limitera ses recommandations aux domaines suivants : le traitement fiscal différentiel des biens résidentiels et des biens non résidentiels ; le traitement fiscal différentiel des biens résidentiels qui sont occupés par le propriétaire et des biens qui ne le sont pas ; l'inégalité de l'application du taux de 0,65 $ par tranche de 100 $ d'évaluation dans les DSL ; la montée en flèche des évaluations et les évaluations constamment croissantes qui augmentent l'impôt foncier avec le temps ; l'imposition des biens appartenant aux organismes sans but lucratif.

Le comité estime que le taux applicable aux biens non résidentiels est inéquitable et devrait être ramené de 2,25 $ à 1,50 $ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière. Cela réduirait le fardeau fiscal sur les biens non résidentiels dans les municipalités. La réduction du taux applicable aux biens non résidentiels créerait aussi une marge fiscale pour les municipalités. La province devra, cependant, modifier des mesures législatives afin de permettre aux municipalités d'augmenter les taux d'imposition.

Le comité estime qu'il est inéquitable d'appliquer le plein taux d'imposition provincial de 1,50 $ par tranche de 100 $ d'évaluation seulement aux biens résidentiels qui ne sont pas occupés par le propriétaire, comme des immeubles résidentiels, étant donné que les biens résidentiels qui sont occupés par le propriétaire ont droit à un crédit au titre de ce montant. En conséquence, le taux de 1,50 $ par tranche de 100 $ d'évaluation applicable aux biens résidentiels qui ne sont pas occupés par le propriétaire devrait être réduit. La mesure permettrait de réduire le traitement fiscal différentiel des biens résidentiels qui sont occupés par le propriétaire, des immeubles résidentiels et des biens récréatifs.

Le comité estime que le taux d'imposition de 0,65 $ devrait être appliqué à tous les types de biens dans les DSL. Les biens résidentiels qui ne sont pas occupés par le propriétaire et les biens commerciaux en sont actuellement exclus.

Le comité estime que les hausses imprévues et considérables des évaluations constituent un fardeau financier déraisonnable pour de nombreuses gens du Nouveau-Brunswick. Pour traiter le problème, le comité estime que l'établissement d'une valeur d'évaluation basée sur une moyenne de trois ans réduirait au minimum la possibilité que les propriétaires fonciers se retrouvent aux prises avec une montée en flèche des évaluations au cours d'une seule année. Le comité conclut qu'un plafonnement des évaluations ne serait pas dans les meilleurs intérêts de la province. Les municipalités doivent composer avec l'inflation des coûts et ont seulement deux options : augmenter l'impôt foncier ou permettre aux évaluations d'accroître pour refléter la juste valeur marchande des biens.

Bien qu'il existe un programme provincial en vertu duquel l'évaluation des biens appartenant aux organismes sans but lucratif peut baisser de 35 % à 100 %, la plupart des organismes admissibles ne connaissent pas bien le programme de réductions d'évaluation. Avant d'instaurer un nouveau programme visant à réduire l'impôt foncier que versent de tels organismes, le gouvernement devrait veiller à ce que le programme actuel soit bien annoncé et utilisé.

En conséquence, le comité recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisage ce qui suit :

- **ramener de 2,25 $ à 1,50 $ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière le taux applicable aux biens non résidentiels ;**
- **réduire le taux de 1,50 $ par tranche de 100 $ d'évaluation sur les biens résidentiels non occupés par leur propriétaire ;**
- **appliquer le taux d'imposition de 0,65 $ à tous les genres de biens dans les DSL ;**
- **établir une valeur d'évaluation basée sur une moyenne de trois ans ;**
- **promouvoir la pleine utilisation du programme de réductions d'évaluation applicable aux biens appartenant aux organismes sans but lucratif.**

Conclusion

Le comité a étudié sérieusement les conseils et l'apport obtenus au cours des consultations publiques. Le comité croit que les constatations et les recommandations formulées dans le présent rapport contribueront à réformer le régime fiscal de la province.

Selon une personne, la fiscalité est la responsabilité la plus importante du gouvernement, et le rééquilibrage du régime fiscal ne peut jamais être exempt de critiques. La pratique la plus courante pour résoudre les divergences d'opinion est de mettre en oeuvre une démarche équilibrée. Toutes les opinions doivent être examinées afin de déterminer la meilleure voie à suivre. Les recommandations actuelles atteignent, dans une large mesure, l'objectif.

L'intention du comité est que les réformes fiscales recommandées dans le rapport permettent de réaliser des économies fiscales s'élevant à des millions de dollars, grâce à la mise en application d'un taux uniforme pour l'impôt sur le revenu des particuliers, à la mise en oeuvre d'un crédit d'impôt pour enfants et d'une prestation pour la garde des enfants ainsi qu'à un allégement du fardeau fiscal pour les corporations. De telles initiatives devraient bénéficier grandement aux gens du Nouveau-Brunswick et permettre de réaliser un grand nombre des objectifs de la restructuration du régime fiscal de la province.

Afin que le gouvernement puisse affecter suffisamment de ressources aux programmes tels que les soins de santé et l'éducation, il faudra percevoir par d'autres moyens, tels que l'augmentation recommandée de la TVH, des recettes additionnelles s'élevant à des millions de dollars. La mise en oeuvre d'une taxe sur le carbone nécessite une étude approfondie des répercussions éventuelles sur les industries et les consommateurs du Nouveau-Brunswick.

Le régime d'impôt foncier préoccupe beaucoup un grand nombre de gens du Nouveau-Brunswick. Les réformes recommandées visent à atténuer de nombreuses inégalités dans le régime. De telles réformes devraient alléger le fardeau fiscal que portent les propriétaires de biens non résidentiels, réduire le traitement fiscal différentiel des biens résidentiels qui sont occupés par le propriétaire et des biens résidentiels qui ne le sont pas, mettre fin à l'application inégale du taux d'impôt de 0,65 $ dans les DSL et éviter des augmentations excessives de l'évaluation de tous les biens.

Il faudrait que les changements recommandés du régime fiscal soient introduits progressivement sur une période de cinq ans. Un plan quinquennal ferait en sorte que les grands changements du régime fiscal soient neutres sur le plan financier pendant toute cette période, grâce à un ensemble (1) de réductions fiscales, (2) de rajustements fiscaux et (3) de mesures visant la gestion de la croissance des dépenses. Le plan faciliterait la transition pour les particuliers comme pour les entreprises et permettrait de respecter les dispositions visant un budget équilibré et d'intervenir le moins possible dans les prises de décision des particuliers et des entreprises qui ont une incidence sur les investissements et sur la croissance économique pendant la période.

Les réformes visent à mettre plus d'argent dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick et à offrir de plus grandes perspectives économiques dans notre province. En faisant de telles modifications, le Nouveau-Brunswick aura une plus grande possibilité de garder dans la province les jeunes et la main-d'oeuvre qualifiée qu'il faut pour une économie solide et une société saine. Les réformes bien mises en oeuvre devraient inciter les expatriés à revenir au Nouveau-Brunswick pour travailler ou investir ou les deux.

Annexe A :
Participation aux audiences publiques

Alliance de la Fonction publique du Canada

Anderson, S. Boyd

Arseneault, Jean-Guy et Hervé

Association Acadienne et Francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick

Association Canadienne des Restauranteurs et des Services Alimentaires

Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick

Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick Inc.

Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton

Association des cités du Nouveau-Brunswick Inc.

Association des producteurs du Nouveau-Brunswick Inc.

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

Association nationale des propriétaires de parcours de golf

Atlantic Institute for Market Studies

Atlantic Provinces Trucking Association

Ayr Motor Express, Inc.

Ballak, Ryan

Benoit, Ronald

Callahan, Tom

Chambre de commerce de Grand Moncton

Clark, Peter

Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick, comité régional de Kent-Miramichi

Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick Inc.

Collin, Victorine

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick

Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick

Conseil du travail de Bathurst et région

Conseil économique du Nouveau-Brunswick Inc.

Conservation Council of New Brunswick Inc.

Danis, Guillaume

Day, Ken

Dixon, Plen

Dolan, Frank

Drake, Lorne

Duguay, Roger, chef du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick

Équipe Justice et Solidarité du diocèse de Moncton

Fatkat Studios

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Fédération des citoyens aînés du N.-B. Inc.

Fédération du travail du Nouveau-Brunswick

Fredericton Chamber of Commerce

Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick Inc.

Gallant, Auguste

Gowan Brae Golf & Country Club

GrowthWorks Atlantic Ltd.

Haché, Gérard

Haineault, Roger

Hoyt, Bruce

Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques

Jolly Farmer Products Inc.

Kane, Frank

Kenny, David

Kenny, Ronald

Lack, Larry

Lawrence, Linwood

Ljungstrom, Burt

MacLean, Sandy

Manufacturiers et Exportateurs du Canada — Division du Nouveau-Brunswick

McCrea, Hazen

McQueen, Ian L.

Miramichi and District Labour Council

Moffatt, William

Moncton and District Labour Council

Nadeau, Gaétan

New Brunswick Apartment Owners Association Inc.

New Brunswick Film Advisory Committee

New Brunswick Forest Products Association Inc.

Peacock, Kurt

Pelletier, Gildard

Pinet, Léopold

Pond, Bonny

Renaud, Robert

Richardson, Norman

Roy, Georgette

Saint John Apartment Association

Savoie, Jean-Pierre

Secord, Andrew G., directeur du département de sciences économiques à la St. Thomas University

Sharp, John

Slipp, John

Syndicat canadien de la fonction publique, bureau du Nouveau-Brunswick

Syndicat canadien de la fonction publique, bureau national

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 821

Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2354

Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick

Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Thibodeau, Barbara

Thompson, Midge

Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce

Union des municipalités du Nouveau-Brunswick

Ville de Fredericton

Ville de Moncton

Ville de Rothesay

Ville de Saint John

Virmani, Amit

Voice of Real Poverty Inc.

Volpé, Yves

Walker, Al

Annexe B : Mémoires

Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick

Anderson, Gary

Arsenault, Albert

Arsenault, Normand

Association canadienne de production de films et de télévision

Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick

Association des évaluateurs immobiliers du Nouveau-Brunswick

Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick

Atlantica Centre for Energy

Beaudin, David

Beaudry, Daniel

Belliveau, Bill

Beltrandi, Nancy

Bennett, Carol

Bleakney, Phyllis

Boudreau, Rémi

Bradley, Michael T.

Brett, Craig, Chaire de recherche du Canada en analyse des politiques, Mount Allison University

Brown, Murry

Brown, Raymond

Business Community Anti-Poverty Initiative, Saint John

Catalano, Angelina

Centre de bénévolat de la Péninsule acadienne Inc.

Chabassol, Harold

Chambre de commerce de Grand Moncton

Cline, Audrey J.

Coalition pour les droits des aînés et des résidants des foyers de soins de longue durée

Cobham, Linda

Commission des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick

Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick

Craig, Mary

Cyr, Sylvain

DAK Manufacturing Inc.

Dalzell, Gordon

Daniels, Peter

Dempsey, Bernard

Desjardins, Michel

Devereaux, Anne Marie

Dixon, Scotti et Jerry

Dobson, C.

Doiron, Everette

Donovan, George

Doucett, Paulette

Drake, Eric et Teri

Dunn, Paul

Elliott, E.J.

Entreprise Chaleur

Entreprise Péninsule

Everett, Clovis

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Findlay, Nancy

Foote, Raymond L.

Forsythe, J.

Fowler, Doug

Fraser, Karen

Fraser, Terry

French, Rocky

Furlong, Cathleen

Gallant, Corinne

Gauld, Chuck et Joan

Germon, Gerald

Grant, Dale

Greater Geary Association Inc.

Harris, Allay

Havens, Cindy

Henry, Jerry

Henry, Larry

Hitchcock, Matthew

Horsman, Dan

Hoyt, Ron

Ingersoll, Cameron V.

Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques

Jalbert, Larry

Jardine, Jeff

Jarvis, Les

J.D. Irving, Ltd.

Johnson, Bill

Jurrjens, Marion

Khatib, May

Kilpatrick, Greg

Landry, Bernard

Lane, Nicholas

Larsson, Hugo

LaTulippe, Mélinda

Laviolette, Hebert

LeBlanc, Greg

Lemon, Carole

LeVasseur, Daniel

Liebenberg, Gillian

Lloyd, Stephen

MacArthur, Joyce

MacDiarmid, Robert

MacDonald, Rod

MacLean, Neil

Maiden, David

Mallet, Rosé-Marie

marblemedia

Marks, Raissa

Marquis, Greg

Martin, Guy

Mathers, Ross

May, Steve

McDermott, Edmund

McIntyre, Vaughn et Mary

McKenna, Bruce

McKinley, Gary

McMillan, Mel

Moir, Rob, président de l'Association d'économique du Canada atlantique

Moncton Curlers' Association, Limited

Mullin, Merv

Mulvihill, Joyce et Paul

Munn, Darrell A.

Nason, Rob

Navaux, John

Neil, R.D.

Nesbitt, Roger et Marion

Norman, Conolly

Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick

O'Brien, Mike

O'Donnell, Edward

O'Donnell, Faye

O'Hagan, Peter

O'Neill, Vince

Organisation Nationale Anti-Pauvreté

Ouellet, Yvon

Ouellette, Laurie

Pedvac Foundation

Pelletier, Gilles

Perron, Rick

Perry, Donald

Pierskalla, Doris

Poirier, Len

Prebble, David

Productions du Phare Est

Richard, Arsène

Riordon, Greg

Rogers, David

Rogers, Derek

Roussel, Raymonde and Claude

Saint John Board of Trade

Savoy, Walter J.

Secord, Lloyd

Sinclair, Mary Verne

Smith, William H.R.

Snow, Garry

Snow, Gérard

Stackhouse, Steven

Stafford, Jean

Staples, John

Stewart, Gary

Steylen, A.

Storr, Frances T.

Sturgeon, Vaughn

Sullivan, Ben

Summerhayes, Janet

Taylor, Donald L.

Vanderhorst, H.J.

Varner, Lloyd

Vautour, Régis

Vienneau, Danny

Ville de Quispamsis

Ville de Riverview

Ville de Rothesay

Walker, Al

Walker, Christy

Watters, M.

Webster, Gerry

Wells, John

Woodworth, Richard M.

Young, Danny